GUIDE D'APPROPRIATION

DU

DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE
SUD-ATLANTIQUE

À DESTINATION DES SERVICES INSTRUCTEURS, DES PORTEURS DE PROJET ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER SUD-ATLANTIQUE

LE DSF EN BREF

Le document stratégique de façade (DSF) Sud-Atlantique est l'outil de planification de l'espace maritime et littoral de la façade, qui s'étend de la Charente-Maritime aux Pyrénées-Atlantiques. Il décline à l'échelle locale la stratégie nationale pour la mer et le littoral, qui répond elle-même aux directives cadres européennes Stratégie pour le milieu marin et Planification de l'Espace Maritime. Il est élaboré par la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique, sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade (préfet maritime de l'Atlantique et préfet de la région Nouvelle-Aquitaine) et en co-construction avec les parties prenantes et le public.

Sur la base d'un diagnostic socio-économique et environnemental de la façade, il fixe :

- ✔ une **vision à horizon 2050** pour dessiner un projet de territoire de la façade,
- ✔ des **objectifs environnementaux et socio-économiques** assortis d'indicateurs et de cibles pour aller dans cette direction,
- ✔ une **carte des vocations** qui identifie sept secteurs cohérents sur la façade et permet de spatialiser les enjeux.

Le DSF comprend un volet stratégique (la stratégie de façade maritime) et un volet opérationnel (plan d'action et dispositif de suivi), chacun révisé tous les six ans. De nombreux plans, programmes et projets en mer doivent être **compatibles avec le DSF** (article L. 219-4 du code de l'environnement) ; d'autres documents doivent le **prendre en compte** dans son ensemble. Le présent guide vise à appuyer le travail d'analyse de compatibilité des projets et documents avec le DSF. Ce dernier est consultable sur le site de la DIRM Sud-Atlantique.



Cliquez sur le document pour accéder à la page web

www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr

COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

Ce guide constitue un appui à l'instruction des dossiers. Il n'a pas vocation à se substituer au DSF. Après la définition des principaux termes et notions utiles à la compréhension du document, il se présente sous la forme de fiches thématiques associées à l'instruction de projets et plans / programmes susceptibles d'être mis en œuvre sur la façade. Pour chaque thématique, un tableau présente la liste des objectifs du DSF susceptibles d'être mobilisés. Il se structure selon le format suivant :

La colonne 1 permet au service instructeur d'identifier rapidement la thématique correspondante de l'annexe 4 du DSF et, le cas échéant, de vérifier si d'autres objectifs sont susceptibles de s'appliquer au projet ou document instruit.

La colonne 2 permet d'identifier l'objectif général.

La colonne 3 présente l'objectif particulier déclinant l'objectif général. C'est au regard de ces objectifs particuliers que s'effectue l'analyse de compatibilité. La liste des objectifs identifiés dans chaque fiche n'étant pas exhaustive, il appartient à l'instructeur ou au porteur de projet de vérifier dans l'annexe 4 du DSF si d'autres objectifs doivent également être pris en compte.

La colonne 4 désigne les indicateurs associés aux objectifs particuliers. Seuls les indicateurs contribuant à préciser la portée des objectifs particuliers et à en améliorer la compréhension ont été retranscrits. Leur liste n'est pas exhaustive. Ils sont mentionnés à titre indicatif et n'entrent pas, en tant que tels, dans le champ de l'analyse de compatibilité.

La colonne 5 est essentielle à l'analyse. Elle précise les conditions de mobilisation des objectifs particuliers du DSF afin de permettre à l'instructeur et au porteur de projet d'identifier les objectifs à examiner en fonction des caractéristiques du projet ou du document.

La colonne 6 permet à l'instructeur ou au porteur de projet d'indiquer les objectifs effectivement mobilisés lors de l'instruction. Ces informations pourront être transmises à la DIRM, selon une périodicité au choix, afin d'alimenter le retour d'expérience et la préparation du prochain cycle du DSF.

Certains objectifs particuliers sont applicables à l'ensemble des projets et documents relevant d'une thématique. D'autres doivent être examinés en fonction de la nature et des caractéristiques du projet. Afin de faciliter l'instruction, cette distinction est prévue dans chaque fiche.

En résumé

Pour chaque projet ou document, le service instructeur ou le porteur de projet doit :

- ✔ **examiner la compatibilité au regard des objectifs particuliers figurant en colonne 3,**
- ✔ **tenir compte des conditions de mobilisation précisées en colonne 5. Si nécessaire, la colonne 1 lui permet de se référer à la thématique de l'annexe 4 du DSF, afin de vérifier qu'aucun autre objectif susceptible de concerner le projet n'a été omis,**
- ✔ **À l'issue de l'analyse, indiquer en colonne 6 si l'objectif particulier a effectivement été mobilisé dans le cadre de l'instruction.**

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Ce guide vise à faciliter l'appropriation du document stratégique de façade Sud-Atlantique. Il s'adresse à la fois aux services instructeurs et aux porteurs de projets concernés par l'analyse de compatibilité avec le DSF.

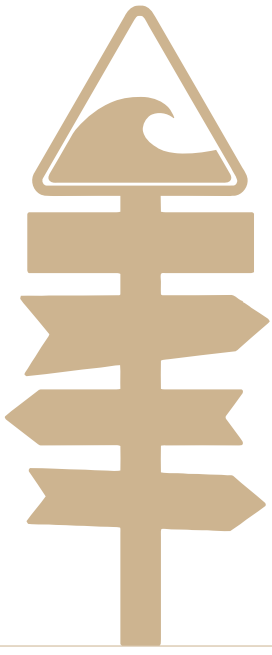
Il propose une grille de lecture permettant **d'appuyer l'analyse de compatibilité des plans, programmes et projets avec le DSF.** Tous les éléments de ce guide se retrouvent dans le DSF (objectifs, indicateurs associés...).

Pour faire vivre ce guide, les services instructeurs et porteurs de projet sont invités à faire part à la DIRM des objectifs du DSF effectivement mobilisés (objectif utilisé ou non au regard des projets et documents analysés). Il est ainsi proposé que soient transmises à la DIRM au fil de l'eau les fiches correspondantes avec la colonne "Mobilisé ?" renseignée à l'issue de chaque instruction.

Ce chantier est à distinguer du renseignement annuel des cibles et indicateurs des objectifs qui fera l'objet d'une demande à part par la DIRM. Ces deux exercices permettront de préparer la mise à jour des objectifs à l'issue de chaque cycle.

Attention

Ce guide ne se substitue en aucun cas au DSF et à ses annexes, qui eux seuls font foi.



1. Définitions

QU'EST-CE QUE LE DSF ?



L'accroissement et les évolutions des usages en mer appellent à construire et organiser la cohabitation et la gestion des activités et du milieu marin. Cette feuille de route de la façade maritime est élaborée avec les acteurs de la mer et du littoral et les citoyens : c'est le document stratégique de façade (DSF).

Cet outil de planification maritime vise à la fois la préservation des milieux marins et un développement durable et raisonné des activités existantes et nouvelles se déroulant en mer et sur le littoral à l'échelle de la façade Sud-Atlantique. Il porte 3 ambitions :

- ✔ le développement durable des activités maritimes,
- ✔ l'atteinte ou le maintien du bon état écologique,
- ✔ l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DU DSF ?



Le DSF recouvre le littoral des 4 départements côtiers (Charente-Maritime, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques) de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi que les espaces maritimes sous souveraineté et sous juridiction française bordant cette région.

Le littoral est défini comme l'espace caractéristique des interactions terre-mer. Il regroupe à la fois les régions côtières dans lesquelles les activités ont un impact sur les espaces maritimes et les espaces concernés par des enjeux de biodiversité marine.

L'ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 définit :

➔ les espaces maritimes sous souveraineté comme comprenant :

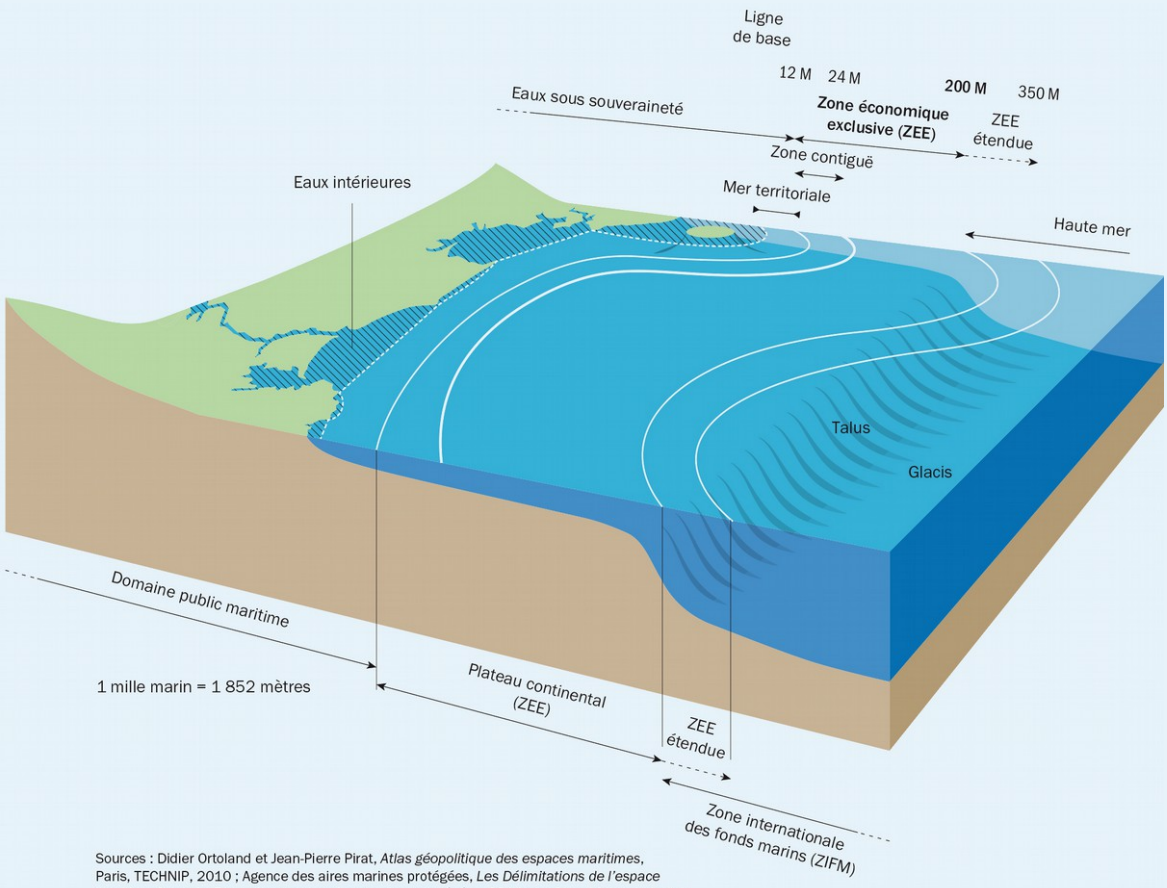
- les baies historiques et les eaux intérieures (telles que définies par la convention des Nations unies sur le droit de la mer) c'est-à-dire les eaux situées en deçà des lignes de base,
- la mer territoriale qui délimite l'espace entre les lignes de base et les 12 milles marins.

➔ les espaces maritimes sous juridiction comme comprenant :

- la zone économique exclusive (ZEE) qui s'étend jusqu'à 200 milles marins (environ 370 km) des côtes,
- le plateau continental désigne la continuité immergée du littoral (fonds et sous sols).

Tout projet se situant dans cet espace se trouve dans le périmètre géographique du DSF Sud-Atlantique.

LES DÉLIMITATIONS DE L'ESPACE MARITIME



Sources : Didier Ortoland et Jean-Pierre Pirat, *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, Paris, TECHNIP, 2010 ; Agence des aires marines protégées, *Les Délimitations de l'espace maritime français*, Brest, Agence des aires marines protégées, 2014 ; *Le Grand Atlas de la mer*, Paris, Encyclopædia Universalis et Albin Michel, 1989.

© FNSP. Sciences Po - Atelier de cartographie, 2018

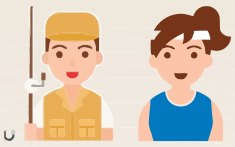
SHOM

L'océan en référence

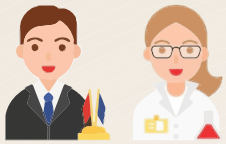
Couches du SHOM pour des zooms plus précis sur les limites du DSF :

https://diffusion.shom.fr/donnees/limites-maritimes/planification-maritime.html

COMMENT EST ÉLABORÉ LE DSF ?



Public
Concertation préalable



Services de l'État
DIRM, DREAL, DDTM...





Acteurs de la façade
Conseil Maritime de Façade

RÉDACTION CONJOINTE DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE



Préfet(e) de région Nouvelle-Aquitaine





Préfet maritime de l'Atlantique

ADOPTION PAR ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

Le document stratégique de façade est élaboré par la DIRM, sous la responsabilité conjointe du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfets coordonnateurs de façade. Il est construit sur la base des travaux menés par les instances de concertation locale, le Conseil maritime de façade et ses commissions, qui garantissent une prise en compte équilibrée des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Le Conseil maritime de façade (CMF) regroupe 80 représentants des collectivités territoriales, entreprises et groupes socio-professionnels, associations, usagers, syndicats, scientifiques, services de l'État et établissements publics.

Chacun des volets du DSF est soumis à la saisine de l'Autorité environnementale et nourri par la consultation des instances, du public et des pays limitrophes.

COMMENT EST STRUCTURÉ LE DSF ?

Le DSF se compose d'un volet stratégique (la stratégie de façade maritime) et d'un volet opérationnel (le dispositif de suivi et le plan d'action). Chacun de ces volets est mis à jour tous les 6 ans.

Composée d'un document principal et de 10 annexes, la stratégie de façade se base sur **un état des lieux des activités maritimes et littorales** de la façade ainsi que sur une synthèse scientifique et technique de **l'état écologique du milieu.** Ce diagnostic permet de faire émerger les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire et se traduit par un projet d'évolution globale de la façade, structuré autour d'une vision à horizon 2050. Pour atteindre cet avenir souhaité et renforcer la résilience des territoires, des objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques sont fixés.

La façade est en ce sens divisée **en 7 secteurs cohérents** au regard des enjeux environnementaux et des activités en présence. La vocation attribuée à chaque secteur indique l'orientation privilégiée pour le périmètre et les conditions de cohabitation des usages.

Afin de concrétiser les objectifs fixés par la stratégie de façade, **un plan d'action** lui est associé. Ce plan d'action définit **l'ensemble des actions concrètes et opérationnelles** à mettre en place aux échelles nationale, régionale et locale pour répondre aux objectifs de la stratégie de façade maritime.

Ces actions sont classées en 14 thématiques socio-économiques et environnementales				
1. PÊCHE PROFESSIONNELLE	2. AQUACULTURE	3. PORTS ET TRANSPORT MARITIME	4. INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES	5. ENERGIES MARINES RENOUVELABLES
6. SÉDIMENTS MARINS ET ESTUARIENS	7. PLAISANCE ET LOISIRS NAUTIQUES		8. AMENAGEMENT ET EVOLUTION DU LITTORAL	9. SÉCURITE ET SÛRETÉ MARITIMES
10. RECHERCHE ET CONNAISSANCE	11. INNOVATION	12. FORMATION, SENSIBILISATION ET ATTRACTIVITE DES METIERS DE LA MER	13. DECHETS	14. PRESERVATION DES MILIEUX MARINS ET LIEN TERRE-MER

2. Ce que recouvre l'opposabilité

→ De quoi parle-t-on : prise en compte, compatibilité ou conformité ?

En droit, il existe trois niveaux d'opposabilité juridique entre deux actes, allant du moins contraignant au plus contraignant : la prise en compte, la compatibilité et la conformité. La nature de l'opposabilité du document stratégique de façade est soit un rapport de prise en compte, soit un rapport de compatibilité. Ces niveaux et les documents concernés sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

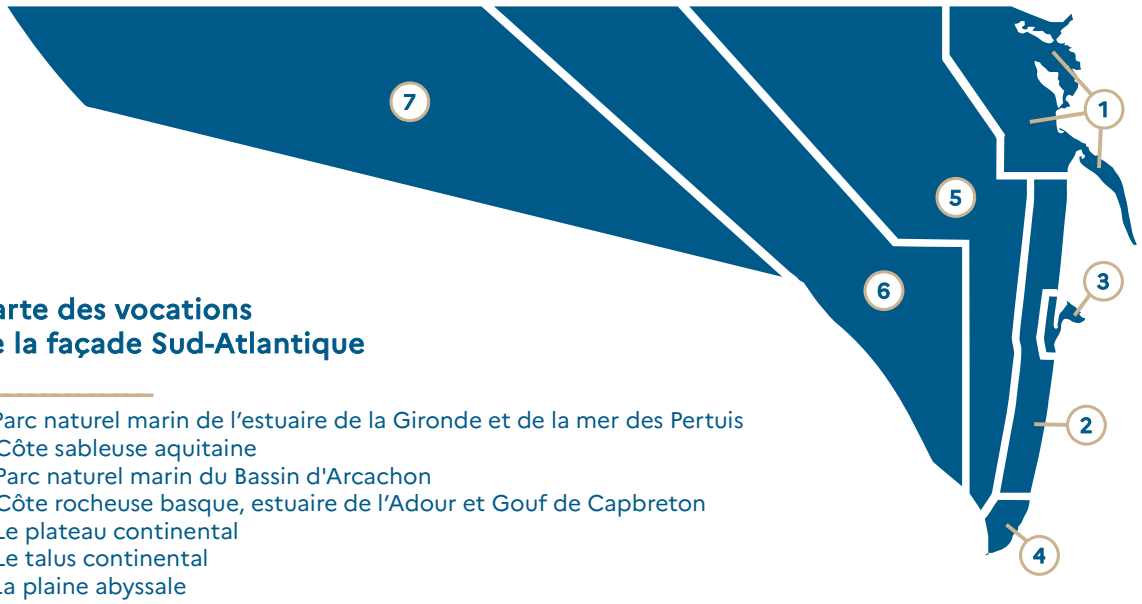
Régime	Ce que cela exige	Actes concernés (selon les articles L219-4 du code de l'environnement et L. 2124-1 du code général de la propriété des personnes publiques)
Compatibilité *(= non contrariété)*	Ce principe s'entend comme un rapport de non-contrariété d'un projet ou plan programme vis-à-vis du DSF dans sa globalité. On exige alors que l'acte inférieur respecte l'orientation générale du DSF (sans nécessairement reprendre chacun de ses objectifs). Le non-respect du DSF par un acte « inférieur » peut constituer un motif d'annulation de cet acte.	**→ Doivent être compatibles avec le DSF :** plans, programmes et schémas relatifs aux activités maritimes ; projets de travaux, ouvrages et aménagements en mer soumis à étude d'impact (parcs éoliens, certaines extensions portuaires, ZMEL, principaux rejets en mer…) ; permis exclusifs de recherche et concessions du code minier ; schémas de mise en valeur de la mer ; schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine ; SCoT et, à défaut, PLU et cartes communales susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer ; projets portant sur les granulats marins ; plans de gestion des parcs naturels marins. **→ Quels dossiers doivent être compatibles avec les objectifs environnementaux ?** DOCOB des sites Natura 2000 (pour les espèces et habitats justifiant la désignation du site) ; décisions d'utilisation du domaine public maritime ; autorisations d'activités sur le plateau continental et en ZEE ; schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) *A noter : les objectifs environnementaux font l'objet d'une compatibilité réciproque avec les orientations et dispositions du SDAGE*
Prise en compte *(= non remise en cause)* *(le moins contraignant)*	La jurisprudence la définit comme un principe de « non remise en cause » du document dans son ensemble. La prise en compte impose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales du DSF sauf, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt général. La non prise en compte du DSF est motif d'annulation d'un acte.	→ **Doivent prendre en compte le DSF :** les plans, programmes et schémas applicables aux espaces maritimes et littoraux lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer. Notamment : plans de prévention des risques (PPR) ; chartes des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux ; SAGE ; contrats de baie ; SRADDET ; arrêtés de protection de biotope ; programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) ; plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) ; projets stratégiques des grands ports maritimes ; plans de gestion du Conservatoire du littoral ; stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte.

Remarque : certains projets ne sont pas dans le périmètre du DSF mais restent concernés par ses objectifs dans la mesure où ils ont des incidences en mer.

→ Avec quels éléments du DSF les projets et plans / programmes doivent-ils être compatibles ?

- **l'annexe 4 relative aux objectifs stratégiques environnementaux** (dont les indicateurs et cibles associées ont la même valeur juridique) **et socio-économiques,**

- **l'annexe 8 relative à la carte des vocations.** Cette carte découpe la façade en sept secteurs cohérents, établis en fonction des enjeux en présence et des priorités d'évolution des activités et du milieu marin. Elle précise les activités privilégiées dans certains secteurs. Dans l'annexe 8, des fiches descriptives sont proposées pour chaque secteur. Ces fiches comportent notamment une synthèse des enjeux environnementaux et socio-économiques présents dans le secteur. Les parties opposables dans la carte des vocations concernent pour chaque fiche secteur les prescriptions et/ou les recommandations.



Carte des vocations de la façade Sud-Atlantique

1. Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
2. Côte sableuse aquitaine
3. Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
4. Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton
5. Le plateau continental
6. Le talus continental
7. La plaine abyssale

- **les planifications thématiques (annexes 5, 6 et 7) :**

Annexe 5 : Planification des zones de protection forte
Cette annexe présente de façon détaillée le cadre de référence, les objectifs de la façade et les secteurs d'étude prioritaires pour le développement de la protection forte sur la façade Sud-Atlantique.

Annexe 6 : Planification énergétique
Cette annexe expose les objectifs, les secteurs de développement prioritaires et le calendrier de déploiement des énergies marines renouvelables sur la façade Sud-Atlantique.

Annexe 7 : Planification aquacole
Cette annexe présente les activités aquacoles existantes sur la façade. À terme, une projection vers les sites potentiels d'activités permettra de proposer une planification aquacole au cours du cycle.

→ Quels éléments du DSF les projets et plans / programmes doivent-ils prendre en compte ?

Lorsque les projets, plans et programmes doivent prendre en compte le DSF, cela concerne le volet stratégique et le volet opérationnel dans leur ensemble.

→ Où sont les informations utiles/points de vigilance dans le DSF pour instruire et/ou présenter un projet ?

Où se trouve le projet sur la façade et quelles sont les vocations associées à ce territoire :

- **l'annexe 8 (carte des vocations)** détaille, pour chaque zone, l'ensemble des informations disponibles relatives aux activités existantes et aux éléments environnementaux, économiques ou transversaux prépondérants assortis de prescriptions et recommandations.

- Si le porteur de projet souhaite aller plus loin, il pourra identifier la zone dans laquelle se trouve son projet dans **l'annexe 1 (situation de l'existant)** pour se reporter au descriptif correspondant et aux enjeux socio-économiques et environnementaux de la zone de projet.

→ Quels sont les enjeux au sein de la zone ?

- **l'annexe 2 (carte des enjeux socio-économiques) et l'annexe 3 (enjeux écologiques forts et majeurs)** constituent une représentation cartographique des principaux enjeux de la façade identifiés tant sur le plan socio-économique qu'environnemental.

Ces enjeux, qui permettent d'apprécier la sensibilité environnementale de la zone, peuvent concerner, selon les secteurs, des habitats, espèces, zones fonctionnelles et secteurs de concentration. Ils permettent d'identifier les secteurs devant faire l'objet d'une attention spécifique dans l'instruction des projets et l'identification des éléments à prendre en compte.

- **l'annexe 10 (atlas cartographique)** dresse un panorama cartographique des principales activités et enjeux environnementaux existants sur la façade.



Cliquez sur les annexes du DSF pour les télécharger.

3. Guide de lecture de la compatibilité du DSF par thématiques

Pour vous permettre d'étudier la compatibilité des projets, plans et programmes au DSF, ce guide met à disposition des fiches thématiques listant les objectifs du DSF correspondants :

01. Aquaculture - Cultures marines 15
02. Aquaculture - Remise en état des concessions 21
03. Construction ou extension d'ouvrage de défense contre la mer 25
04. Construction ou extension d'ouvrage portuaire 30
05. Installations déchets zone portuaire ou littorale 38
06. Dragage, immersion de sédiments et clapage 41
07. Extraction de granulats 45
08. Énergies marines renouvelables (éolien en mer, hydrolien et houlomoteur) 50
09. Liaisons énergétiques 57
10. Câbles de télécommunications 63
11. Zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) 68
12. Mouillage hors ZMEL 74
13. Carénage 79
14. Manifestations et événements nautiques ou littoraux en interaction avec le milieu marin 84
15. Feux d'artifice en zone maritime ou littorale 89
16. Meeting aérien en zone maritime ou littorale 94
17. Balisage 97
18. Accès, voies et cheminements et occupations temporaires sur le DPM 101
19. Rechargement de plages 106
20. Ouvrages assainissement et gestion des eaux pluviales avec rejet en zone littorale 110
21. SCOT & PLUi 114

Rappel de lecture

Chaque objectif stratégique général se décline en objectifs stratégiques particuliers, eux-mêmes mesurés le cas échéant par des indicateurs assortis de cibles. C'est à ces différents niveaux que s'apprécie la compatibilité du projet, plan ou programme.

AIDE À LA DÉCISION



Le projet, plan ou programme est compatible si :

- ✔ son contenu ou sa mise en œuvre ne remet pas en cause les objectifs du DSF ;
- ✔ s'il est cohérent avec les usages présents et la vocation du secteur ;
- ✔ son contenu ou sa mise en œuvre apparaît compatible avec les objectifs environnementaux et socio-économiques du DSF au regard des enjeux écologiques du secteur.



Le projet peut être à adapter si :

- ✔ des points de vigilance significatifs sont identifiés ;
- ✔ des ajustements du projet permettent d'assurer la compatibilité du projet avec les objectifs du DSF, au regard des enjeux du secteur.



Le projet est incompatible si :

- ✔ une incompatibilité majeure est identifiée au regard des éléments constitutifs du DSF.

DES QUESTIONS ?

BESOIN D'UN AVIS PLUS PRÉCIS ?

La Mission Mer et Littoral de la DIRM SA se tient à votre disposition pour échanger : *mml.dirm-sa@mer.gouv.fr*

DES OUTILS NUMÉRIQUES UTILES

Le Système d'information sur le milieu marin - SIMM -
(https://www.milieumarinfrance.fr/)
est un dispositif piloté par l'État qui centralise et diffuse les données concernant la mer et le littoral

Le portail Geolittoral
(https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/)
propose un panorama des politiques publiques relatives à la mer et au littoral avec des articles d'information et des outils cartographiques

Le projet ALFA (Artificialisation du Littoral de la Façade Atlantique)
(https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-des-espaces-en-mer-ou-l-a1723.html)
est une initiative visant à cartographier et analyser les espaces littoraux et maritimes où l'artificialisation doit être impérativement évitée. Piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) avec l'appui technique du Cerema, ce projet s'inscrit dans l'objectif de maîtrise de l'artificialisation littorale

01. AQUACULTURE – CULTURES MARINES

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à la nature même des projets aquacoles : qualité des eaux et risques sanitaires, déchets conchylicoles et macrodéchets, espèces non indigènes, localisation des zones aquacoles en évitant les habitats sensibles, perturbations physiques des herbiers de zostères, des habitats sédimentaires et des fonds, contaminants chimiques liés aux activités en mer, ainsi que renouvellement des actifs de la filière. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés en fonction de la nature du projet, de sa localisation et des enjeux du secteur (diversification, compétitivité, tissu ostréicole artisanal, sites sensibles, hermelles, oiseaux de l'estran, contexte estuarien ou lagunaire, importation d'espèces, risques de pollution, contaminants terrestres, enjeux microbiologiques).

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Aquaculture	2.1 : Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole	2.1.1 : Améliorer la qualité des eaux dans les zones d'implantation de l'activité aquacole	**Indicateur 1** : Évolution du nombre de zones classées en A sur les 3 dernières années **Indicateur 2** : Nombre de profils de vulnérabilité conchylicoles finalisés **Indicateur 3** : Nombre de fermetures de zones **Indicateur 4** : Évolution du nombre d'alertes REMI (à partir de 2013)	*Car la qualité des eaux conditionne directement la pérennité de l'activité aquacole, le classement sanitaire des zones, les fermetures éventuelles et la capacité des exploitations à produire dans de bonnes conditions.*	☐ Oui ☐ Non
		2.1.2 : Limiter les risques sanitaires et zoo-sanitaires dans les zones d'implantation de l'activité aquacole	**Indicateur 1** : Nombre d'arrêtés d'interdiction de transferts **Indicateur 2** : Durée des interdictions de transferts de coquillages par département **Indicateur 3** : Durée des fermetures sanitaires par département **Indicateur 4** : Taux de mortalité moyen des huîtres creuses par bassin de production	*Pour prévenir les fermetures sanitaires, les interdictions de transfert, les mortalités ou les risques affectant directement la production et la commercialisation des coquillages.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Aquaculture	2.2 : Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes	2.2.1 : Limiter les déchets d'origine conchylicole (nettoyage des concessions et matériel conchylicole)	**Indicateur 1** : Surface du domaine public maritime (DPM) en friche conchylicole **Indicateur 2** : Surface du domaine public maritime (DPM) en friche conchylicole et réhabilité	*Cet objectif particulier permet de s'assurer du nettoyage des concessions, de la gestion du matériel conchylicole, de la limitation des friches et de la remise en état du domaine public maritime.*	☐ Oui ☐ Non
		2.2.2 : Réduire les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes	**Indicateur 1** : Nombre de contrôles au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	*Notamment en cas d'introduction, de transfert d'espèces, de déplacement de lots ou de supports susceptibles de favoriser la dissémination d'espèces non indigènes.*	☐ Oui ☐ Non
	2.3 : Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique	2.3.2 : Déterminer les zones de vocation aquacole en évitant les habitats particuliers à enjeux forts ou majeurs	**Indicateur 1** : Intégration des critères de la planification aquacole dans les schémas des structures	*Pour concilier développement aquacole et préservation des milieux sensibles : il permet de vérifier que la localisation du projet évite les habitats particuliers les plus vulnérables (enjeux forts ou majeurs).*	☐ Oui ☐ Non
Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	13.1 : Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer	13.1.3 : Faciliter l'accès au travail et l'installation des nouveaux entrants	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux entrants dans les filières maritimes et en leur facilitant l'accès dans la profession	*Car la pérennité de la filière repose aussi sur le renouvellement des exploitants, la transmission des entreprises, l'installation de nouveaux professionnels et l'accès effectif aux espaces, équipements et conditions de travail nécessaires à l'activité aquacole. Il permet de prendre en compte la dimension humaine et territoriale des projets, au-delà des seuls enjeux de production et de qualité du milieu.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE05 : Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied) *Pour les mouillages et la pêche à pied de loisir en SA, objectif s'appliquant en particulier sur : l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon*	**Indicateur 1** : Proportion de surface d'herbier de zostères (Zostera marina et Zostera noltei) connue interdite aux mouillages forains **Indicateur 2** : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisations de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillage écologique, dans les herbiers de zostères	*Lorsque les installations, pratiques d'exploitation, circulations, dépôts, ancrages ou interventions peuvent affecter des herbiers de zostères ou leurs abords. Il est particulièrement important dans les secteurs où ces habitats constituent un enjeu fort.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Lorsque les installations, concessions, pratiques d'exploitation ou opérations de nettoyage sont susceptibles de perturber physiquement les habitats benthiques.*	☐ Oui ☐ Non
Espèces invasives	D02-ENI : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines	D02-OE04 : Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles	**Indicateur 1** : Proportion du nombre d'autorisations d'exploitation de cultures marines (AECM) délivrées pour l'élevage et la culture d'espèces exotiques aquacoles **Indicateur 2** : Nombre de nouvelles ENI probablement introduites par les activités de cultures marines	*En cas de transfert de coquillages, de supports colonisés, de naissains ou d'espèces aquacoles pouvant favoriser la dissémination d'espèces non indigènes.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les effets des installations aquacoles, tables, pieux, poches, filières, ancrages, circulations d'engins ou opérations de remise en état sur les fonds et habitats marins.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (ex: creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, transport maritime …) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier et prévenir les apports, transferts ou remobilisations de contaminants susceptibles d'être liés aux installations, équipements ou opérations nécessaires à l'activité aquacole en mer.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	**Indicateur 1** : Quantités de macrodéchets les plus représentés issus des activités de pêche et de conchyliculture sur le littoral et sur les fonds marins	*Pour les cultures marines, en lien avec les déchets conchylicoles : poches, cordages, plastiques, tables, pieux, filets, équipements dégradés ou abandonnés.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Aquaculture	2.3 : Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique	2.3.1 : Diversifier la production	**Indicateur 1** : Zones de vocation aquacole existantes et potentielles identifiées	*Le projet vise une nouvelle production, une expérimentation, une diversification d'espèces ou une évolution du modèle aquacole existant.*	☐ Oui ☐ Non
		2.3.3 : Assurer la compétitivité des entreprises	**Indicateur 1** : Évolution du pourcentage d'occupation par les installations professionnelles **Indicateur 2** : Nombre de points de vente en dégustation sur 5 ans **Indicateur 3** : Évolution du chiffre d'affaires de la filière sur 5 ans	*Le projet contribue à la modernisation, à la viabilité économique, à l'amélioration des conditions d'exploitation ou au maintien de l'activité professionnelle.*	☐ Oui ☐ Non
		2.3.4 : Maintenir les entreprises ostréicoles de taille artisanale	**Indicateur 1** : Nombre d'équivalents temps plein moyen par bassin de production	*Le projet a un impact sur l'équilibre du tissu économique local, la transmission des exploitations ou le maintien d'un modèle ostréicole artisanal.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet, ses travaux, ses équipements ou son exploitation présentent un risque de pollution accidentelle ou chronique du milieu marin nécessitant des mesures de prévention, d'organisation ou d'intervention adaptées.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Paysages, sites et patrimoine	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet concerne un site naturel, paysager, patrimonial ou attractif. Il permet d'intégrer les effets potentiels des installations, accès, flux ou équipements sur les sites sensibles.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE04 : Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond *Objectif s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA, mais ciblant en particulier la Côte Oléronnaise*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet se déroule dans une zone dans laquelle la présence d'hermelles est avérée ou dans des secteurs favorables à ces bioconstructions, particulièrement sensibles aux perturbations physiques.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	**Indicateur 1** : Surface d'estran artificialisé et linéaire de côte artificialisé dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Le projet affecte des estrans, vasières, bancs sableux, prés salés, reposoirs ou zones d'alimentation utilisés par les oiseaux marins ou de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	**Indicateur 1** : Proportion de colonies à enjeu fort ou majeur selon le travail de classification de l'OFB de priorisation des enjeux pour lesquels les dérangements physiques, sonores et lumineux constituent un risque pour le maintien à terme **Indicateur 2** : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	*Les travaux, circulations, interventions régulières ou fréquentations associées au projet peuvent déranger les oiseaux dans leurs zones fonctionnelles.*	☐ Oui ☐ Non
Espèces invasives	D02-ENI : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines	D02-OE01 : Limiter le risque d'introduction d'espèces non indigènes lié à l'importation de faune et de flore	**Indicateur 1** : Taux de contrôles révélant la présence d'espèces non indigènes de niveau 2 à l'occasion de contrôles aux frontières, prévus par l'art.15 du règlement européen du 22 octobre 2014 et par l'art. L 411-7 du code de l'environnement	*Le projet implique des importations, transferts internationaux ou introductions d'espèces susceptibles de présenter un risque biologique.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE03 : Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	**Indicateur 3** : Nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés	*Le projet concerne un estuaire, une lagune, une zone humide littorale ou un secteur où les installations peuvent modifier les échanges hydrauliques, sédimentaires ou écologiques.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE07 : Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre, hors activités de dragage clapage	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet est exposé à des apports terrestres ou peut interagir avec des rejets issus du bassin versant, d'activités littorales, de réseaux ou d'installations à terre.*	☐ Oui ☐ Non
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**Indicateur 2** : Proportion de points de suivi REMI de la façade affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)	*Le projet concerne une zone de production sensible aux contaminations microbiologiques ou il existe un lien avec des rejets, réseaux, assainissement ou usages susceptibles de dégrader la qualité sanitaire.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

02. AQUACULTURE – REMISE EN ÉTAT DES CONCESSIONS OSTRÉICOLES



Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à la finalité de ce type d'opération : résorber les friches conchylicoles, retirer les matériels abandonnés ou dégradés, réduire les déchets issus de l'activité, limiter les perturbations physiques des fonds, limiter le dérangement des oiseaux de l'estran et restaurer un état plus compatible avec les fonctionnalités écologiques du domaine public maritime. **Les objectifs « selon le projet »** sont retenus lorsque la localisation, les modalités d'intervention ou les enjeux présents sur le secteur le justifient : présence d'herbiers de zostères, déplacement de supports colonisés, risque de dissémination d'espèces non indigènes, présence d'un site naturel, paysager, patrimonial ou sensible, besoin de suivi écologique ou d'amélioration de la connaissance des friches conchylicoles et des pressions exercées sur le secteur, turbidité liée aux travaux, modification hydro-sédimentaire locale, contaminants issus de matériels dégradés ou enjeu sanitaire à proximité de zones de production ou de baignade.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Aquaculture	2.2 : Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes	2.2.1 : Limiter les déchets d'origine conchylicole (nettoyage des concessions et matériel conchylicole)	**Indicateur 1** : Surface du domaine public maritime (DPM) en friche conchylicole **Indicateur 2** : Surface du domaine public maritime (DPM) en friche conchylicole et réhabilité	*Car la remise en état des concessions vise précisément à réduire les friches conchylicoles, retirer les matériels abandonnés ou dégradés, nettoyer les concessions et restaurer l'usage du domaine public maritime.*	☐ Oui ☐ Non
A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les opérations de retrait, de nettoyage ou de remise en état peuvent perturber les habitats benthiques par piétinement, intervention mécanique, enlèvement d'équipements ou remise en suspension locale des sédiments.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	**Indicateur 1** : Proportion de colonies à enjeu fort ou majeur selon le travail de classification de l'OFB de priorisation des enjeux pour lesquels les dérangements physiques, sonores et lumineux constituent un risque pour le maintien à terme **Indicateur 2** : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	*Car les opérations de remise en état sont susceptibles de déranger les oiseaux de l'estran par la présence humaine, les engins, le bruit, les circulations ou les interventions en période sensible.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les effets des anciennes installations conchylicoles, des tables, pieux, poches, cordages, ferrailles ou matériels abandonnés sur les fonds et habitats marins, ainsi que les effets des travaux de remise en état.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	**Indicateur 1** : Quantités de macrodéchets les plus représentés issus des activités de pêche et de conchyliculture sur le littoral et sur les fonds marins	*Car cet objectif est directement lié aux déchets conchylicoles : poches ostréicoles, filets, tables, pieux, cordages, plastiques, ferrailles, fragments d'équipements ou matériels abandonnés sur l'estran et les fonds.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Aquaculture	2.2 : Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes	2.2.2 : Réduire les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La remise en état implique le déplacement de coquillages, de supports colonisés, de poches, de tables, de cordages ou de matériels susceptibles de transporter des organismes fixés.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Paysages, sites et patrimoine	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les concessions à remettre en état se situent dans un site naturel, paysager, patrimonial ou sensible. Il permet de prendre en compte l'effet des équipements abandonnés, des accès, des interventions de nettoyage ou des flux associés sur la qualité du site.*	☐ Oui ☐ Non
Connaissance et recherche	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'opération nécessite une étude d'impact, un suivi écologique, une évaluation des effets de la remise en état, une meilleure connaissance des friches conchylicoles ou une analyse des pressions exercées sur le secteur qui contribueraient à améliorer les connaissances des impacts du projet sur le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE05 : Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied) *Pour les mouillages et la pêche à pied de loisir en SA, objectif s'appliquant en particulier sur l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les concessions ou les zones d'intervention sont situées à proximité d'herbiers de zostères ou les opérations de retrait peuvent provoquer piétinement, arrachement, dépôt ou perturbation physique de ces habitats.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres * impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellement d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*Les opérations de remise en état génèrent une remise en suspension significative des sédiments : retrait mécanique, arrachage de pieux, nettoyage lourd, circulation d'engins ou intervention sur vasières et fonds meubles.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE02 : Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale)	*La remise en état modifie durablement la morphologie locale, les écoulements, les dépôts, l'érosion ou la dynamique sédimentaire du secteur.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (ex: creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, transport maritime ...) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	**Indicateur 1** : Taux de projets autorisés disposant d'anodes sacrificielles et mettant en place des mesures permettant de suivre la non contamination chimique significative des eaux et des sédiments	*Les matériels retirés sont anciens, dégradés ou susceptibles de relarguer des contaminants : métaux, plastiques, peintures, matériaux traités, hydrocarbures d'engins ou substances associées aux équipements abandonnés.*	☐ Oui ☐ Non
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**Indicateur 2** : Proportion de points de suivi REMI de la façade affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)	*L'opération se situe dans une zone de production sensible ou à proximité de zones de baignade, et les travaux peuvent remettre en suspension des sédiments ou interférer temporairement avec la qualité sanitaire du secteur.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

03. CONSTRUCTION OU EXTENSION D'OUVRAGE DE DÉFENSE CONTRE LA MER

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets couvrent l'inscription de l'ouvrage dans une stratégie locale de gestion de la bande côtière et d'adaptation au changement climatique, le recours à des solutions fondées sur la nature, l'organisation de la circulation nautique, ainsi que les incidences directement liées à l'emprise et aux travaux : perte d'habitats fonctionnels pour les oiseaux, atteinte aux zones fonctionnelles halieutiques, artificialisation et perturbation physique des habitats, turbidité, modifications de la courantologie et de la sédimentologie, et bruit impulsif. **Les objectifs « selon le projet »** ne sont mobilisés que lorsque la localisation ou les modalités du projet le justifient : présence d'un site sensible, besoin de connaissance sur les effets de l'ouvrage ou du changement climatique, atteinte possible aux prés salés ou aux habitats sédimentaires, dérangement des oiseaux, implantation en estuaire ou en lagune, risque de transfert ou de remobilisation de contaminants, ou production de macrodéchets.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Risques	9.1 : Prendre en compte les risques naturels dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients	9.1.1 : Développer et mettre en oeuvre les stratégies locales de gestion de la bande côtière et d'adaptation au changement climatique	**Indicateur 1** : Nombre de stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC) engagées	*Car l'ouvrage s'inscrit dans une stratégie de gestion du trait de côte, de prévention de la submersion ou d'adaptation au changement climatique. Il permet de vérifier que le projet ne constitue pas une réponse isolée, mais s'inscrit dans une logique territoriale cohérente.*	☐ Oui ☐ Non
		9.1.3 : Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature dans les milieux à l'interface terre-mer (milieux aquatiques, zones humides, milieux dunaires…) afin de diminuer les risques associés et de favoriser l'adaptation	**Indicateur 1** : Nombre d'actions d'accompagnement des processus naturels dans le cadre des démarches locales d'aménagement et de gestion des risques	*Pour vérifier si des alternatives ou solutions complémentaires ont été envisagées : solutions fondées sur la nature, solutions hybrides, restauration dunaire, recomposition, recul stratégique ou accompagnement des dynamiques naturelles.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Sécurité et sûreté maritimes	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	**Indicateur 1** : Nombre d'avis favorables des commissions nautiques et de la commission des phares	*Car la construction, l'extension ou la réparation de l'ouvrage implique des travaux en mer, des restrictions temporaires de navigation, des zones de chantier, des accès nautiques, des moyens flottants ou une modification locale des conditions de circulation des usagers. Il s'agit de s'assurer que la circulation des navires utilisés soit adaptée aux conditions de circulation la zone (sécurité, règles d'usages…) et de garantir la sécurité dans le cadre des travaux.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	**Indicateur 1** : Surface d'estran artificialisé et linéaire de côte artificialisé dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Car l'ouvrage peut artificialiser ou modifier l'estran, les hauts de plage, les vasières, les reposoirs ou les zones d'alimentation utilisés par les oiseaux marins et de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les ouvrages de défense peuvent affecter des frayères, nourriceries, voies de migration ou secteurs fonctionnels par modification du substrat, turbidité, artificialisation ou changement des conditions hydro-sédimentaires.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur	**Indicateur 2** : Linéaire et surface d'estran nouvellement artificialisé	*Pour les ouvrages de défense qui peuvent créer ou renforcer une artificialisation de l'estran, du haut de plage ou du proche littoral.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	**Indicateur 1** : Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC **Indicateur 2** : Proportion de surface de chaque habitat particulier situé dans des zones de protection forte	*Pour apprécier les effets de l'ouvrage et des travaux sur les habitats génériques et particuliers, notamment en cas d'enrochements, digues, perrés, protections, confortements ou interventions sur les fonds.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellement d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*En phase travaux lorsque les opérations peuvent générer une remise en suspension de sédiments ou des panaches turbides affectant les habitats sensibles ou les zones fonctionnelles halieutiques.*	☐ Oui ☐ Non
		D07-OE02 : Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale)	*Pour les ouvrages de défense qui peuvent modifier la courantologie, la sédimentologie, les dynamiques d'érosion ou d'accrétion, la continuité hydro-sédimentaire, la houle ou l'agitation locale.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE01 : Réduire le niveau d'incidence de bruit lié aux émissions impulsives produits par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins	**Indicateur 2** : Taux de projets générant des émissions impulsives présentant un risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) et ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique	*Car les travaux génèrent des émissions sonores impulsives, notamment lors de battage, démolition, confortement lourd ou interventions mécaniques ponctuelles susceptibles d'avoir un impact acoustique.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Paysages, sites et patrimoine	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	**Indicateur 1** : Nombre d'aménagements ou de réaménagements visant à canaliser les flux et favoriser les mobilités alternatives dans le cadre des plans plages	*L'ouvrage concerne un site naturel, paysager, patrimonial ou fortement fréquenté. Il permet de prendre en compte les effets du projet sur la qualité paysagère, les accès, les usages et la sensibilité du site.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet nécessite un suivi, une étude d'impact approfondie ou une meilleure connaissance des effets de l'ouvrage sur les milieux littoraux et marins.*	☐ Oui ☐ Non
		12.1.2 : Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et des changements globaux ainsi que leurs impacts sur le territoire	**Indicateur 1** : Pourcentage de linéaire côtier couvert par un système d'observation et de suivi du trait de côte **Indicateur 2** : Nombre d'études produites par les observatoires et organismes en charge du suivi de l'évolution du trait de côte	*Le projet est justifié par l'évolution du trait de côte, la submersion, l'élévation du niveau de la mer ou l'évolution des événements météo-marins.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE01 : Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'ouvrage concerne des prés salés, végétations pionnières, marais littoraux ou secteurs où l'ouvrage peut perturber ces habitats ou empêcher leur évolution naturelle.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet ou les travaux affectent des habitats sédimentaires, par emprise, remaniement, recouvrement, terrassement, dragage localisé ou modification des fonds.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité - Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les travaux, engins, éclairages, accès ou circulations peuvent déranger les oiseaux dans leurs zones de repos, d'alimentation, de nidification ou de concentration.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE03 : Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	**Indicateur 3** : Nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés	*L'ouvrage concerne un estuaire, une lagune, une embouchure, un marais littoral ou un secteur où il peut faire obstacle aux échanges hydrauliques, écologiques ou sédimentaires entre la mer et les milieux rétro-littoraux.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (ex: creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, transport maritime ...) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	**Indicateur 1** : Taux de projets autorisés disposant d'anodes sacrificielles et mettant en place des mesures permettant de suivre la non contamination chimique significative des eaux et des sédiments	*Les matériaux, équipements, engins, enrochements, bétons, géotextiles, structures métalliques ou travaux sont susceptibles d'entraîner un relargage, un transfert ou une remobilisation de contaminants.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets marins	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*En phase chantier ou entretien, pour prévenir les déchets liés aux matériaux, géotextiles, fragments d'ouvrage, emballages, protections temporaires, éléments arrachés ou déchets générés par les travaux.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

04. CONSTRUCTION OU EXTENSION D'OUVRAGE PORTUAIRE



Logique de sélection des objectifs

Les objectifs applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux inhérents à toute construction ou extension d'ouvrage portuaire : adaptation des aménagements aux besoins économiques en intégrant les enjeux écologiques, décarbonation des activités portuaires, prévention des pollutions, sécurité de la navigation et connaissance bathymétrique, connaissance des impacts sur les milieux, perturbations des habitats benthiques, des habitats fonctionnels des oiseaux et des zones fonctionnelles halieutiques, artificialisation, turbidité, modifications hydro-sédimentaires, bruit impulsif et rejets de contaminants d'origine terrestre. **Les objectifs applicables « selon le projet »** sont mobilisés au cas par cas. Leur mobilisation dépend d'abord de la vocation et des caractéristiques de l'ouvrage : accueil de l'éolien en mer, activités de plaisance, maîtrise des consommations de fluides, activités d'entretien et de maintenance des navires, besoins particuliers de lutte contre la pollution ou adaptation au changement climatique. Elle dépend ensuite de la localisation et des modalités de l'opération : sensibilité paysagère ou patrimoniale, localisation dans un site sensible, contexte estuarien ou lagunaire, présence de prés salés ou de zones fonctionnelles pour les oiseaux, risque de pollution accidentelle ou d'apports d'hydrocarbures, effluents des navires, contaminants liés aux matériaux, équipements ou opérations de carénage, macrodéchets et bruit continu.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Ports de commerce et transport maritime	3.1 : Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports de commerce, améliorer leur desserte et favoriser le report modal	3.1.2 : Réaliser des schémas d'aménagements portuaires répondant à l'évolution des besoins des filières économiques et des territoires, en intégrant les enjeux écologiques	**Indicateur 1** : Montant des investissements publics et privés (M€) **Indicateur 5** : Surfaces artificialisées depuis 2021 (ha)	*Car un ouvrage portuaire doit répondre aux besoins des filières et du territoire tout en intégrant les enjeux écologiques dès la conception du projet.*	☐ Oui ☐ Non
	3.2 : Assurer la transition énergétique des ports et la décarbonation des activités portuaires (dont le transport)	3.2.1 : Décarboner les ports, contribuer à la décarbonation des activités industrialo-portuaires et de la logistique	**Indicateur 1** : Émissions de gaz à effet de serre des ports et de leurs chaînes de valeur (teqCO2) **Indicateur 2** : Quantité d'énergie renouvelable produite au sein des ports (MWh) **Indicateur 4** : Nombre de bornes de recharge électrique installées dans les ports de commerce de la façade Sud-Atlantique	*Pour les projets portuaires, qui peuvent contribuer à la transition énergétique par l'électrification, la réduction des émissions, l'accueil d'énergies renouvelables, la modernisation des équipements ou l'adaptation des chaînes logistiques.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.1 : Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins	7.1.1 : Optimiser l'occupation de l'espace par les navires dans un souci de développement durable	**Indicateur 1** : Nombre de places dans les ports	*Dans la mesure où l'ouvrage modifie l'organisation des places portuaires, des zones de mouillage ou des plans d'eau, afin d'éviter une occupation désordonnée ou excessive des secteurs sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
	7.4 : Engager la transition énergétique des ports de plaisance et la décarbonation des activités portuaires	7.4.1 : Encourager la décarbonation à terre et à flot des flottes et infrastructures portuaires (y compris immobilières)	**Indicateur 1** : Part des flottes décarbonées **Indicateur 2** : Part du parc immobilier bas carbone **Indicateur 3** : Nombre de bornes de recharge électrique installées dans les ports de plaisance de la façade Sud-Atlantique	*Car le projet comporte une dimension de transition énergétique : électrification, bornes de recharge, équipements bas carbone ou infrastructures portuaires plus sobres.*	☐ Oui ☐ Non
		7.4.2 : Développer la production et la distribution d'énergie renouvelable sur le domaine portuaire	**Indicateur 1** : Part d'autoproduction d'énergie (cf. volume de production d'ENR consommé sur site / total des consommations du site)	*Car le projet s'accompagne de dispositifs d''autoproduction d'énergie, déquipement du port en énergies renouvelables ou d'une réduction de la dépendance énergétique des infrastructures.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour intégrer dès la conception et l'exploitation de l'ouvrage les risques de pollution liés aux travaux, aux navires, aux produits dangereux, aux équipements portuaires et aux activités accueillies sur le site.*	☐ Oui ☐ Non
	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car un ouvrage portuaire peut modifier les accès nautiques, les chenaux, les zones de manœuvre, la circulation des navires, les conditions de sécurité et la cohabitation avec les autres usages.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Sécurité et sûreté maritimes	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.2 : Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports	**Indicateur 1** : Ratio entre les zones d'accès aux ports ayant fait l'objet de levés bathymétriques atteignant un CATZOC (A1/A2) et la cible (A1/A2) sur les zones d'accès aux ports principaux de la façade Sud-Atlantique (Grand Port Maritime de Bordeaux et La Rochelle et les 2 ports déconcentrés **(**Bayonne et Rochefort / Tonnay- Charente) **Indicateur 2** : Nombre de jours de levés bathymétriques consacrés aux zones d'accès aux ports dans le cadre du PNH pour la façade Sud-Atlantique	*Pour les ouvrages portuaires, en particulier lorsqu'ils concernent les accès, chenaux, bassins, souilles, zones d'évitage ou secteurs où la bathymétrie conditionne directement la sécurité de navigation.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les effets des aménagements portuaires sur les milieux littoraux et marins, notamment en phase travaux et exploitation.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les ouvrages portuaires et leurs travaux associés peuvent perturber les habitats sédimentaires par emprise, dragage localisé, remaniement, recouvrement ou modification des fonds.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	**Indicateur 1** : Surface d'estran artificialisé et linéaire de côte artificialisé dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Car les ouvrages portuaires affectent l'estran, les vasières, hauts de plage, zones de repos, zones d'alimentation ou secteurs utilisés par les oiseaux marins et de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les ouvrages portuaires peuvent affecter des frayères, nourriceries, voies de migration ou zones fonctionnelles halieutiques par artificialisation, turbidité, modification du substrat ou changement des conditions hydro-sédimentaires.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur	**Indicateur 2** : Linéaire et surface d'estran nouvellement artificialisé	*Car un ouvrage portuaire qui peut entraîner une artificialisation directe de l'estran, du proche littoral, des quais, terre-pleins, digues, appontements ou accès portuaires.*	☐ Oui ☐ Non
		D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	**Indicateur 1** : Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC **Indicateur 2** : Proportion de surface de chaque habitat particulier situé dans des zones de protection forte	*Pour apprécier les pertes et perturbations physiques liées à l'ouvrage lui-même, aux travaux, aux accès, aux dragages associés, aux protections, aux appontements ou aux usages portuaires.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellement d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*Car les phases travaux, notamment en cas de terrassement, dragage, battage, remaniement de sédiments, enrochements sont susceptibles de générer des panaches turbides.*	☐ Oui ☐ Non
		D07-OE02 : Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale)	*Car les travaux d'aménagement d'ouvrages portuaires peuvent modifier la courantologie, la sédimentologie, l'agitation, l'ensablement, les zones de dépôt ou d'érosion et les conditions de circulation des sédiments.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE07 : Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre* ** hors activités de dragage clapage*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les rejets provenant des zones d'activités, des réseaux, des exutoires et des usages terrestres associés à l'ouvrage, susceptibles d'atteindre le milieu marin en phase travaux comme en exploitation.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE01 : Réduire le niveau d'incidence de bruit lié aux émissions impulsives produits par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins	**Indicateur 2** : Taux de projets générant des émissions impulsives présentant un risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) et ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique	*Car les travaux portuaires génèrent des émissions sonores impulsives, par exemple lors de battage, démolition, forage, confortement lourd ou opérations mécaniques bruyantes.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Ports de commerce et transport maritimes	3.3 : Adapter des infrastructures portuaires au déploiement de l'éolien en mer	3.3.1 : Créer de nouveaux terminaux et espaces portuaires propices à l'accueil de l'éolien (activités logistiques, industrielles et services associés	**Indicateur 1** : Puissance d'éolien en mer installée avec contribution des ports de Nouvelle Aquitaine	*L'ouvrage portuaire est lié à l'éolien en mer : quai lourd, base de maintenance, terminal logistique, espace industriel ou service associé aux EMR.*	☐ Oui ☐ Non
Industries navales et nautiques	4.1 : Pérenniser la compétitivité des industries navales et nautiques et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique	4.1.5 : Favoriser des pratiques d'entretien et de maintenance responsables (suppression des anti-fouling, entretien alternatifs)	**Indicateur 1** : Ratio d'installations permettant les entretiens alternatifs	*Les rejets sont liés à l'entretien des navires, aux antifoulings, au carénage, aux peintures, aux résidus de maintenance ou aux pratiques alternatives permettant de limiter les contaminations.*	☐ Oui ☐ Non
Plaisance et loisirs nautiques	7.1 : Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins	7.1.2 : Promouvoir des « ports de plaisance exemplaires » et des zones de mouillage écologiques	**Indicateur 1** : Part des ports certifiés Ports Propres à chaque cycle	*L'ouvrage concerne un port de plaisance et permet d'encourager les démarches de type « Ports Propres », les équipements de réception des déchets et effluents et la réduction des pressions sur les habitats marins.*	☐ Oui ☐ Non
	7.3 : Promouvoir des pratiques sobres permettant une consommation énergétique optimisée	7.3.1 : Promouvoir des équipements portuaires permettant la connaissance et la maîtrise des consommations des fluides	**Indicateur 1** : Part des bornes intelligentes sur l'ensemble du parc	*Le projet améliore la gestion de l'eau, de l'électricité et des consommations portuaires, notamment par des équipements plus sobres, des bornes intelligentes et un suivi des usages.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	10.1.1 : Garantir une cohérence capacitaire en matière de lutte contre la pollution	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet augmente les risques de pollution ou nécessite des capacités adaptées de prévention, de surveillance ou de réponse : hydrocarbures, produits dangereux, travaux en mer, exploitation portuaire ou trafic accru.*	☐ Oui ☐ Non
Paysages, sites et patrimoine	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'ouvrage concerne un site naturel, patrimonial, paysager, touristique ou sensible, ou s'il peut modifier les accès, les flux ou la qualité du site.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.2 : Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et des changements globaux ainsi que leurs impacts sur le territoire	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet portuaire est lié à l'adaptation au changement climatique, à l'évolution du trait de côte, à la submersion, à l'élévation du niveau marin ou à la résilience des infrastructures.*	☐ Oui ☐ Non
B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE01 : Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les travaux, les emprises, les accès, les cheminements de chantier ou les usages associés à l'ouvrage concernent des prés salés, des végétations pionnières à salicornes ou des secteurs proches du littoral sensibles et sont susceptibles d'y générer des perturbations physiques.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE02 : Restaurer des espaces de prés salés situées dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer	**Indicateur 1** : Nombre et surface de nouveaux sites restaurés	*Le projet portuaire concerne des prés salés, des zones humides littorales ou des secteurs où l'aménagement peut réduire ou empêcher l'adaptation naturelle des habitats à la montée du niveau marin.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité - Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	**Indicateur 2** : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	*Le projet portuaire est implanté à proximité de reposoirs, zones d'alimentation, secteurs de nidification, îlots, estrans ou zones fonctionnelles d'oiseaux, notamment lors des phases de pose et d'entretien.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE03 : Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	**Indicateur 3** : Nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés	*Les ports situés en estuaire, lagune, embouchure ou secteur connecté à des marais littoraux, ou lorsque l'ouvrage peut modifier les échanges hydrauliques, écologiques ou sédimentaires.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	**Indicateur 2** : Nombre de constats confirmés de rejets illicites ou accidentels en mer	*Une pollution accidentelle ou des apports directs d'hydrocarbures liés au chantier, à la navigation, aux navires ou aux activités portuaires existent.*	☐ Oui ☐ Non
		D08-OE03 : Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance	**Indicateur 1** : Nombre de ports équipés de plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires (PRTD) individuel ou commun à plusieurs ports, hors petits ports de plaisance non commerciaux dont les installations de réception portuaires sont intégrées dans le système de traitement de déchets géré par ou pour le compte d'une municipalité **Indicateur 3** : Nombre de ports (de commerce, de plaisance et de pêche) équipés de dispositifs de réception des effluents des navires (eaux grises, eaux noires, eaux de cale)	*L'ouvrage accueille des navires susceptibles de générer des eaux grises, des eaux noires, des eaux de cale, des résidus d'hydrocarbures ou des substances dangereuses nécessitant des dispositifs de réception et de traitement adaptés.*	☐ Oui ☐ Non
		D08-OE04 : Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.)	**Indicateur 1** : Nombre de ports équipés d'aires de carénage disposant d'un système de traitement des effluents	*Le projet comporte une aire de carénage ou des pratiques d'entretien et d'antifouling : eaux de lavage, peintures, particules, contaminants chimiques et organismes fixés pouvant être rejetés dans le milieu naturel.*	☐ Oui ☐ Non
		D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (ex: creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, transport maritime ...) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	**Indicateur 1** : Taux de projets autorisés disposant d'anodes sacrificielles et mettant en place des mesures permettant de suivre la non contamination chimique significative des eaux et des sédiments	*Les matériaux, équipements, anodes, structures métalliques, revêtements, enrochements, bétons ou travaux présentent un risque de relargage, transfert ou remobilisation de contaminants.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Déchets marins	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantités de plastiques à usage unique les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral	*L'ouvrage s'accompagne d'une forte fréquentation à terre ou de surfaces nouvelles : cales, parkings, zones d'accès, espaces urbanisés, réseaux ou usages littoraux depuis lesquels les déchets peuvent être transférés vers la mer.*	☐ Oui ☐ Non
		D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les déchets de chantier, matériaux, emballages, fragments d'ouvrages, équipements portuaires, éléments perdus, déchets d'exploitation ou déchets générés par les usages portuaires.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE02 : Réduire le niveau d'incidence du bruit continu produit par les activités anthropiques notamment le trafic maritime	**Indicateur 1** : Bruit anthropique à basse fréquence dans l'eau (niveau maximum et étendue spatiale) (Critère D11C2 du BEE)	*Les opérations impliquent une activité prolongée de dragues, pompes, barges, navires ou rotations régulières générant un bruit continu dans le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

05. CRÉATION OU MODIFICATION D'INSTALLATIONS DE COLLECTE, DE RÉCEPTION, DE STOCKAGE OU DE TRAITEMENT DES DÉCHETS EN ZONE PORTUAIRE OU LITTORALE

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à la préservation de la qualité des eaux littorales, à la maîtrise des rejets de contaminants d'origine terrestre et à la prévention des envols, pertes ou entraînements de macrodéchets depuis l'installation vers le milieu marin ou le littoral. **Les objectifs mobilisables « selon le projet »** sont retenus en fonction de deux critères. Le premier tient aux filières dont proviennent les déchets reçus, stockés ou traités : pêche professionnelle, conchyliculture, plaisance et ports, déconstruction des navires ou sédiments de dragage. Le second tient à la localisation de l'installation et aux usages présents dans sa zone d'influence : réception des effluents et des résidus des navires, proximité de zones de baignade ou de production de coquillages, et risque de dispersion de macrodéchets ou de microdéchets vers le milieu marin et le littoral.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Risques	9.2 : Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages	9.2.1 : Garantir une qualité des eaux optimale pour le développement des activités économiques primaires (pêche professionnelle, aquaculture) et récréatives (baignade, loisirs nautiques)	**Indicateur 1** : Évolution du nombre de sites de baignade classés en excellent (en s'appuyant sur les profils de la qualité des eaux de baignade) **Indicateur 2** : Évolution du nombre de zones classées en A sur les 3 dernières années (en s'appuyant sur les profils de vulnérabilité conchylicole) **Indicateur 3** : Nombre de jours de fermeture des plages	*Car toute installation implantée en zone portuaire ou littorale peut, par envols, ruissellements, eaux de lavage ou rejets accidentels, dégrader la qualité des eaux et affecter les activités qui en dépendent. Le projet doit donc prévenir et maîtriser ces transferts, indépendamment de la présence immédiate d'un usage sensible.*	☐ Oui ☐ Non
A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE07 : Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre* ** hors activités de dragage clapage*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car une installation littorale ou portuaire peut être à l'origine de rejets de contaminants par les eaux pluviales, les eaux de lavage ou les écoulements accidentels*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Déchets marins	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantités de plastiques à usage unique les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral **Indicateur 2** : Quantité de macro-déchets hors plastiques à usage unique et hors ceux issus de l'activité de pêche et de conchyliculture retrouvés sur le littoral	*Car une installation implantée à terre peut devenir une source de macrodéchets en cas d'envol, de perte, de débordement ou d'entraînement vers les réseaux, les cours d'eau, les bassins portuaires, l'estran ou la mer.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Pêche professionnelle	1.2 : Renforcer la gestion des ressources halieutiques pour conforter une activité de pêche maritime durable et résiliente	1.2.3 : Renforcer la gestion des déchets issus et collectés par la pêche professionnelle et leur valorisation	**Indicateur 1** : Nombre de points de collecte adaptés au tri et à la valorisation	*Le projet doit faciliter le tri, la collecte et l'orientation vers des filières de valorisation adaptées.*	☐ Oui ☐ Non
Aquaculture	2.2 : Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes	2.2.1 : Limiter les déchets d'origine conchylicole (nettoyage des concessions et matériel conchylicole)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'installation collecte, stocke ou traite des poches, tables, coquilles ou autres matériels issus de la conchyliculture*	☐ Oui ☐ Non
Industries navales et nautiques	4.1 : Pérenniser la compétitivité des industries navales et nautiques et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique	4.1.4 : Accompagner le développement de l'économie circulaire et de la filière locale de déconstruction des bateaux de plaisance	**Indicateur 1** : Nombre de bateaux de plaisance et de sport déconstruits	*L'installation prend en charge des bateaux de plaisance ou de sport hors d'usage, ou les déchets issus de leur démantèlement et de leur valorisation.*	☐ Oui ☐ Non
Sédiments marins et estuariens	6.2 : Intégrer la gestion des sédiments de dragage dans une approche de développement durable	6.2.1 : Développer la valorisation des sédiments de dragage qui ne peuvent être rejetés en mer	**Indicateur 2** : Nombre de sites de gestion à terre de sédiments, autorisés ou en projet **Indicateur 3** : Volume annuel de sédiments dragués ramenés à terre vers des sites de traitement des déchets	*L'installation reçoit, stocke, traite ou valorise des sédiments dragués ramenés à terre. Le projet doit permettre une gestion adaptée à leur qualité et favoriser leur valorisation lorsque celle-ci est possible.*	☐ Oui ☐ Non
Plaisance et loisirs nautiques	7.1 : Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins	7.1.2 : Promouvoir des « ports de plaisance exemplaires » et des zones de mouillage écologiques	**Indicateur 1** : Part des ports certifiés Ports Propres à chaque cycle	*L'installation de réception ou de collecte est intégrée à un port de plaisance et contribue directement à l'amélioration de la gestion des déchets et à la démarche de labellisation Ports Propres.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE03 : Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance	**Indicateur 1** : Nombre de ports équipés de plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires (PRTD) individuel ou commun à plusieurs ports, hors petits ports de plaisance non commerciaux dont les installations de réception portuaires sont intégrées dans le système de traitement de déchets géré par ou pour le compte d'une municipalité **Indicateur 3** : Nombre de ports (de commerce, de plaisance et de pêche) équipés de dispositifs de réception des effluents des navires (eaux grises, eaux noires, eaux de cale)	*L'installation assure la réception de déchets d'exploitation, de résidus de cargaison, d'eaux grises, d'eaux noires, d'eaux de cale ou de résidus d'hydrocarbures des navires.*	☐ Oui ☐ Non
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**Indicateur 1** : Proportion de sites de baignade dont la qualité des eaux de baignade est de bonne qualité **Indicateur 2** : Proportion de points de suivi REMI de la façade affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)	*L'installation reçoit des déchets organiques, des sous-produits animaux, des déchets de pêche ou de conchyliculture, ou génère des effluents susceptibles d'affecter une zone de baignade ou de production conchylicole.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets marins	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	**Indicateur 1** : Quantités de macrodéchets les plus représentés issus des activités de pêche et de conchyliculture sur le littoral et sur les fonds marins **Indicateur 2** : Quantité d'engins de pêche usagés collectés dans les ports de pêche	*L'installation reçoit des déchets issus d'activités maritimes.*	☐ Oui ☐ Non
		D10-OE03 : Réduire les apports et la présence de micro-déchets sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantité de granulés plastiques industriels sur le littoral **Indicateur 2** : Quantité de micro-déchets hors granulés plastiques industriels sur le littoral	*L'installation stocke ou traite des plastiques, granulés plastiques industriels, matériaux susceptibles de se fragmenter ou déchets pouvant générer des micro-déchets par abrasion, broyage, ruissellement ou mauvaise maîtrise des opérations.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

06. DRAGAGE, IMMERSION DE SÉDIMENTS ET CLAPAGE

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets couvrent la gestion et la valorisation des sédiments, la prévention des pollutions et la connaissance des impacts, ainsi que les pressions sur les habitats benthiques et les zones fonctionnelles halieutiques, les fonds, la turbidité, les conditions hydro-sédimentaires, les contaminants et le bruit continu. **Les objectifs « selon le projet »** concernent la gestion sédimentaire littorale, la bathymétrie des accès portuaires, le dérangement des mammifères marins, les pollutions accidentelles et le bruit impulsif.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Sédiments marins et estuariens	6.1 : Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne	6.1.4 : Développer les plans de gestion des sédiments à la bonne échelle (port, cellule hydrosédimentaire…)	**Indicateur 1** : Nombre de zones de dragage couvertes par un plan de gestion des sédiments **Indicateur 2** : Surface couverte	*Car les opérations de dragage et d'immersion doivent être replacées dans une stratégie de gestion des sédiments à l'échelle pertinente : port, estuaire, bassin, chenal ou cellule hydro-sédimentaire.*	☐ Oui ☐ Non
	6.2 : Intégrer la gestion des sédiments de dragage dans une approche de développement durable	6.2.1 : Développer la valorisation des sédiments de dragage qui ne peuvent être rejetés en mer	**Indicateur 1** : Nombre d'études prescrites, dans les arrêtés d'autorisation, pour la gestion à terre des sédiments dragués **Indicateur 2** : Nombre de sites de gestion à terre de sédiment, autorisés ou en projet **Indicateur 3** : Volume annuel de sédiments dragués ramenés à terre vers des sites de traitement des déchets	*Car il permet de vérifier si des alternatives au rejet en mer ont été étudiées, notamment la gestion à terre, le traitement, la valorisation ou le réemploi des sédiments lorsque leur qualité ou le contexte environnemental le justifie.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour encadrer les risques de pollution liés aux sédiments contaminés, aux opérations de dragage, aux navires, aux engins, aux incidents de chantier ou aux transferts de contaminants vers le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluri-disciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour les études, suivis et retours d'expérience relatifs aux impacts du dragage, de l'immersion, de la turbidité, de la qualité des sédiments et des effets sur les habitats ou les usages.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats	D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car le dragage et l'immersion peuvent perturber directement les habitats sédimentaires par extraction, recouvrement, abrasion, remaniement ou dépôt de matériaux.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE10 : Éviter l'abrasion et l'étouffement des habitats profonds et des structures géomorphologiques particulières	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les opérations concernent des fonds profonds, des structures géomorphologiques particulières ou des habitats vulnérables susceptibles d'être affectés par le clapage, le recouvrement ou la remise en suspension.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les opérations peuvent affecter frayères, nourriceries, voies de migration ou zones fonctionnelles halieutiques par turbidité, recouvrement, modification du substrat ou perturbation des fonds.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	**Indicateur 1** : Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC	*Pour apprécier les perturbations et pertes physiques d'habitats liées au dragage, à l'extraction, à l'immersion de matériaux ou aux opérations associées.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, d'aménagements et rejets terrestres ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellement d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*Car le dragage, le transport et l'immersion de sédiments peuvent générer des panaches turbides et affecter les habitats ou zones fonctionnelles sensibles à la remise en suspension.*	☐ Oui ☐ Non
		D07-OE02 : Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale)	*Car le dragage et l'immersion peuvent modifier la bathymétrie, les zones de dépôt ou d'érosion, la morphologie des fonds, les courants locaux et la dynamique sédimentaire.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE06 : Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion	**Indicateur 1** : Quantité de sédiments de dragage immergés dont la concentration est supérieure à N1***** * N1**:** Concentrations en contaminants au-dessous desquelles l'immersion peut-être autorisée mais une étude complémentaire est requise dès le dépassement de ce seuil	*Car il vise spécifiquement la qualité chimique des sédiments dragués et immergés, notamment au regard des seuils réglementaires et du risque de remise en circulation de contaminants.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE02 : Réduire le niveau d'incidence du bruit continu produit par les activités anthropiques notamment le trafic maritime	**Indicateur 1** : Bruit anthropique à basse fréquence dans l'eau (niveau maximum et étendue spatiale) (Critère D11C2 du BEE)	*Car les opérations impliquent une activité prolongée de dragues, pompes, barges, navires ou rotations régulières générant un bruit continu dans le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Risques	9.1 : Prendre en compte les risques naturels dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients	9.1.5 : Développer les plans de gestion de sédiments à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire en cohérence avec les stratégies locales de gestion de la bande côtière	**Indicateur 1** : Nombre de plans de gestion des sédiments approuvés	*Le dragage ou l'immersion interagit avec la dynamique littorale, les rechargements, l'érosion, les transits sédimentaires ou une stratégie locale de gestion du trait de côte.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.2 : Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le dragage est lié au maintien des profondeurs, à la sécurité des accès portuaires, aux chenaux, bassins, souilles ou zones d'évitage.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité - Mammifères et tortues marines	D01-MT : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues	D01-MT-OE01 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins	**Indicateur 2** : Nombre de surveillances et/ou contrôles pour chaque façade dédié(s) au respect de la réglementation applicable à l'approche et à la quiétude des mammifères marins	*Les opérations se déroulent dans un secteur fréquenté par les mammifères marins et lorsque la durée, la période, les navires ou les engins mobilisés peuvent générer un dérangement.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	**Indicateur 2** : Nombre de constats confirmés de rejets illicites ou accidentels en mer	*Il existe un risque de pollution accidentelle liée aux navires, dragues, barges, avitaillement, fuites d'hydrocarbures ou incidents de navigation.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE01 : Réduire le niveau d'incidence de bruit lié aux émissions impulsives produits par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins	**Indicateur 2** : Taux de projets générant des émissions impulsives avec risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) et ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique	*Les opérations génèrent des émissions sonores impulsives, par exemple lors de travaux associés, interventions mécaniques ponctuelles ou opérations particulièrement bruyantes.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement: ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

07. EXTRACTION DE GRANULATS MARINS



Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à l'extraction de granulats marins : planification des extractions et adéquation ressources-besoins, maintien des points de débarquement, organisation de la navigation, connaissance des impacts, et surtout les pressions physiques propres à cette activité, perturbation des fonds et des habitats sédimentaires, effets sur les zones fonctionnelles halieutiques, dérangement des mammifères marins, turbidité liée à la remise en suspension des sédiments, bruit impulsif et bruit continu des navires et engins d'extraction. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés lorsque le projet présente des caractéristiques particulières : intégration aux schémas d'aménagement portuaire, information des usagers, extraction en secteur profond ou sur structure géomorphologique sensible, proximité de zones fonctionnelles d'oiseaux, modification des conditions hydrographiques, risque de pollution accidentelle ou d'hydrocarbures, ou déchets d'exploitation.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Sédiments marins et estuariens	6.1 : Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne	6.1.1 : Favoriser une approche globale des extractions de granulats terrestres et marins adaptés à leurs usages	**Indicateur 1** : Part des différentes catégories de granulats dans la consommation globale : calcaires, éruptifs, alluvionnaires **Indicateur 2** : Ventilation des volumes extraits par points de débarquement depuis 2019 **Indicateur 3** : Ventilation des volumes extraits par filière depuis 2019	*Car l'extraction de granulats marins doit être replacée dans une vision globale de la ressource, des besoins des filières, des usages des matériaux et de l'équilibre avec les autres sources d'approvisionnement.*	☐ Oui ☐ Non
		6.1.2 : Planifier, aux échelles territoriales adaptées, les extractions en granulats marins en fonction des besoins, des enjeux écologiques forts et majeurs et de la conciliation avec les activités maritimes existantes	**Indicateur 1** : Nombre de documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i)) intégrant les granulats marins dans les ressources **Indicateur 2** : Nombre de concessions de granulats marins en Sud-Atlantique **Indicateur 3** : Volume maximum autorisé d'extraction en Sud-Atlantique **Indicateur 4** : Nombre de permis exclusifs de recherche (PER)	*Car il permet de vérifier que l'extraction est planifiée à une échelle pertinente, en tenant compte des besoins économiques, des enjeux écologiques et de la cohabitation avec les autres usages maritimes.*	☐ Oui ☐ Non
		6.1.3 : Maintenir les points de débarquement des granulats marins	**Indicateur 1** : Nombre de points de débarquement depuis le début du cycle	*Pour prendre en compte la chaîne logistique de l'activité, les ports de débarquement, la continuité d'approvisionnement et l'articulation entre extraction en mer et organisation terrestre de la filière.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Sécurité et sûreté maritimes	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	**Indicateur 1** : Nombre d'avis favorables des commissions nautiques et de la commission des phares	*Car l'extraction mobilise des navires spécialisés, des routes d'accès, des zones d'exploitation et des interactions potentielles avec la pêche, la plaisance, le trafic maritime ou les autres usages en mer.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour tenir compte des suivis environnementaux, de l'analyse des impacts de l'extraction, des effets cumulés, des retours d'expérience et de l'amélioration de la connaissance sur les milieux concernés.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats	D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car l'extraction concerne des habitats sédimentaires côtiers ou du plateau continental. Il permet d'apprécier les perturbations physiques liées au prélèvement de matériaux, au passage des engins, à l'abrasion ou à la modification du substrat.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Mammifères marins et tortues marines	D01-MT : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues	D01-MT-OE01 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins	**Indicateur 2** : Nombre de surveillances et/ou contrôles pour chaque façade dédié(s) au respect de la réglementation applicable à l'approche et à la quiétude des mammifères marins	*Pour prendre en compte le dérangement des mammifères marins lorsque l'extraction se déroule dans un secteur fréquenté par ces espèces ou lorsque les navires, la durée d'exploitation, le bruit ou les routes associées peuvent générer une perturbation.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car l'extraction peut affecter des frayères, nourriceries, voies de migration ou zones fonctionnelles halieutiques par perturbation des fonds, turbidité, bruit, modification du substrat ou évolution de la dynamique sédimentaire.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	**Indicateur 1** : Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC	*Pour apprécier les perturbations et pertes physiques d'habitats liées à l'activité d'extraction, aux zones de prélèvement, aux passages répétés, à l'évolution morphologique des fonds et aux effets sur les habitats génériques ou particuliers.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, d(aménagements et rejets terrestres **impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellement d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*L'extraction peut générer des panaches turbides et une remise en suspension des sédiments, susceptibles d'affecter les habitats sensibles et les zones fonctionnelles halieutiques.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE01 : Réduire le niveau d'incidence de bruit lié aux émissions impulsives produits par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins	**Indicateur 2** : Taux de projets générant des émissions impulsives avec risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) et ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique	*Objectif structurant lorsque certaines phases d'extraction ou opérations associées génèrent des émissions sonores impulsives susceptibles d'entraîner un dérangement ou un risque pour les mammifères marins.*	☐ Oui ☐ Non
		D11-OE02 : Réduire le niveau d'incidence du bruit continu produit par les activités anthropiques notamment le trafic maritime	**Indicateur 1** : Bruit anthropique à basse fréquence dans l'eau (niveau maximum et étendue spatiale) (Critère D11C2 du BEE)	*Les navires extracteurs, dragues aspiratrices, pompes, moteurs et rotations régulières génèrent principalement un bruit continu ou récurrent.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Port de commerce et transport maritimes	3.1 : Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports de commerce, améliorer leur desserte et favoriser le report modal	3.1.2 : Réaliser des schémas d'aménagements portuaires répondant à l'évolution des besoins des filières économiques et des territoires, en intégrant les enjeux écologiques	**Indicateur 2** : Évolution des activités par filière (M tonnes)	*Les opérations d'extraction de granulats sont prises en compte dans les schémas d'aménagements portuaires pour répondre aux besoins du territoire.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.2 : Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement	7.2.1 : Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le Document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM) prévoit, dans son échelle de sensibilité, qu'une communication soit faite aux plaisanciers sur la localisation et les périodes d'extraction.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet présente un risque de pollution lié aux navires extracteurs, aux hydrocarbures, à l'avitaillement, aux incidents de navigation, aux opérations de maintenance ou aux conditions d'exploitation.*	☐ Oui ☐ Non
B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité - Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats	D01-HB-OE10 : Éviter l'abrasion et l'étouffement des habitats profonds et des structures géomorphologiques particulières	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'extraction concerne des secteurs profonds, des structures géomorphologiques particulières ou des habitats vulnérables susceptibles d'être affectés par l'abrasion, le recouvrement ou la modification des fonds.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les zones d'extraction, les routes de navigation ou les points de débarquement se situent à proximité de zones fonctionnelles d'oiseaux ou génèrent un dérangement significatif.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE02 : Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques **impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'extraction est susceptible de modifier durablement la bathymétrie, les dunes hydrauliques, les zones de dépôt ou d'érosion, les courants locaux ou la dynamique sédimentaire du secteur.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	**Indicateur 2** : Nombre de constats confirmés de rejets illicites ou accidentels en mer	*Il existe un risque de pollution accidentelle liée aux navires, dragues, barges, avitaillement, fuites d'hydrocarbures ou incidents de navigation.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'activité, les navires, les équipements, la maintenance ou les opérations d'exploitation peuvent générer des déchets en mer*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

08. ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES (ÉOLIEN, HYDROLIEN ET HOULOMOTEUR)

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux communs aux projets d'énergies marines renouvelables, qu'il s'agisse d'éolien en mer, d'hydrolien ou de houlomoteur : structuration de la filière et de ses retombées, accompagnement des dispositifs houlomoteurs et hydroliens et des programmes de R&D, implication des acteurs de la pêche, adaptation des infrastructures portuaires, sécurité de la navigation, protection des sites sensibles, connaissance des impacts, adaptation des formations et installation de nouveaux entrant. Sur le plan environnemental, ils ciblent les principales pressions de ces projets : collisions, pertes d'habitats fonctionnels et dérangement des oiseaux marins, dérangement des mammifères marins, pressions sur les zones fonctionnelles halieutiques, perturbations physiques des habitats sédimentaires et des fonds, artificialisation, turbidité en phase travaux, modification des conditions hydro-sédimentaires et bruit impulsif. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés en fonction de la technologie, de la localisation et des modalités du projet (production et distribution d'énergie renouvelable sur le domaine portuaire, risque d'introduction ou de dissémination d'espèces non indigènes par la navigation ou le fouling, pollutions accidentelles liées aux navires de chantier ou de maintenance, déchets de chantier, d'équipements ou de maintenance).

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Pêche professionnelle	1.3 : Bâtir une stratégie de pêche professionnelle dans un contexte de cohabitation des usages	1.3.2 : Impliquer les acteurs de la pêche dans toutes les étapes de développement des EMR	**Indicateur 1** : Nombre d'accords et protocoles d'entente signés entre les acteurs de la pêche contraints par le déploiement d'un projet d'énergie marine renouvelable (EMR)	*Car les acteurs de la pêche sont associés aux différentes étapes de développement du projet afin de prendre en compte la cohabitation avec les activités de pêche professionnelle et les contraintes induites par les EMR.*	☐ Oui ☐ Non
Ports de commerce et transport maritime	3.3 : Adapter des infrastructures portuaires au déploiement de l'éolien en mer	3.3.1 : Créer de nouveaux terminaux et espaces portuaires propices à l'accueil de l'éolien (activités logistiques, industrielles et services associés)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car le projet mobilise ou nécessite des infrastructures portuaires, bases de maintenance, quais lourds, terminaux logistiques ou espaces industriels nécessaires à la construction, à l'installation ou à la maintenance des EMR.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Énergies marines renouvelables	5.1 : Accompagner le développement de la filière EMR par une planification adaptée	5.1.2 : Structurer et développer une filière génératrice d'emplois et de retombées à l'échelle de la façade Sud-Atlantique	**Indicateur 1** : Nombre d'entreprises prestataires et fournisseurs de la chaîne de valeur implantées sur la façade **Indicateur 2** : Nombre d'emplois régionaux soutenus ou liés à la filière EMR (industrielle, recherche) **Indicateur 3** : Nombre de formations initiales et continues en façade liées à la filière EMR (industrielle, recherche)	*Car il permet de prendre en compte les retombées économiques du projet : implantation d'entreprises, emplois, recherche, formations et structuration industrielle de la filière EMR à l'échelle de la façade.*	☐ Oui ☐ Non
	5.2 : Soutenir la R&D dans le domaine des énergies renouvelables pour leur développement	5.2.1 : Accompagner le développement des dispositifs houlomoteurs et hydroliens	**Indicateur 1** : Puissance installée et en service (en GW) par type (hydrolien, houlomoteur…) **Indicateur 2** : Nombre de démonstrateurs ou prototypes en développement, en construction ou en test, nombre de fermes pilotes, et nombre de sites d'essai **Indicateur 3** : Nombre de projets de développement de sites EMR – hors éolien en mer	*Car le projet concerne un dispositif houlomoteur ou hydrolien, un démonstrateur, une ferme pilote ou un site d'essai nécessitant un accompagnement de son développement, de son expérimentation ou de son déploiement.*	☐ Oui ☐ Non
		5.2.2 : Accompagner les programmes de R&D en lien avec l'éolien en mer et les autres énergies marines	**Indicateur 1** : Nombre de programmes de recherche portés par les institutions référencées (chaires, CNRS, universités…) conduits à l'échelle régionale	*Car le projet comporte une dimension expérimentale ou innovante, un programme de suivi renforcé, de recherche appliquée ou de retour d'expérience sur les impacts, les techniques ou les mesures environnementales.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car un projet EMR, ses travaux et ses opérations de maintenance peuvent modifier les conditions de navigation, générer des zones réglementées, des restrictions temporaires, des routes de service ou des interactions avec les autres usagers de la mer.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Paysages, sites et patrimoine	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car il permet d'intégrer les enjeux paysagers, patrimoniaux, littoraux ou liés aux sites sensibles, notamment au niveau des zones d'atterrage, des bases portuaires, des perceptions paysagères ou des aménagements associés.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour accompagner les études, suivis environnementaux, retours d'expérience et connaissances sur les impacts des EMR, des raccordements, des infrastructures portuaires et des travaux associés.*	☐ Oui ☐ Non
Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	13.1 : Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer	13.1.1 : Adapter les formations aux besoins des entreprises, à la réalité des métiers de la mer et à l'évolution des filières maritimes, notamment au développement de l'éolien en mer	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car la filière EMR nécessite des compétences spécifiques en construction, maintenance, exploitation, sécurité, logistique portuaire, environnement et métiers industriels associés ; les formations doivent être adaptées à l'évolution de ces besoins.*	☐ Oui ☐ Non
		13.1.3 : Faciliter l'accès au travail et l'installation des nouveaux entrants	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux entrants dans les filières maritimes et en leur facilitant l'accès dans la profession	*Car il permet de prendre en compte l'installation de nouveaux acteurs socio-professionnels sur la façade et l'accès aux emplois et métiers générés par le développement de la filière EMR.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les travaux, câbles, protections, fondations ou raccordements peuvent affecter des habitats sédimentaires côtiers ou des secteurs sensibles du proche littoral.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Mammifères et tortues marines	D01-MT : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues	D01-MT-OE01 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins	**Indicateur 2** : Nombre de surveillances et/ou contrôles pour chaque façade dédié(s) au respect de la réglementation applicable à l'approche et à la quiétude des mammifères marins	*Car les émissions sonores, la présence de navires, les opérations de chantier ou les restrictions d'espace, notamment en phase travaux et maintenance, peuvent affecter les mammifères marins.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-MT-OE03 : Réduire les collisions avec les tortues marines et les mammifères marins	**Indicateur 1** : Taux apparent de mortalité par collision des tortues marines et des mammifères marins échoués	*Car les projets EMR mobilisent des navires sur une durée significative ou dans des secteurs de présence connue de mammifères marins ou de tortues marines, avec un risque d'interaction ou de collision.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE02 : Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens (application de la séquence éviter, réduire, compenser)	**Indicateur 1** : Taux de projets autorisés mettant en place des mesures permettant de suivre les effets de la collision sur les populations d'oiseaux fréquentant le parc éolien, et des mesures permettant de limiter cet effet si nécessaire	*Car les mâts, pales et infrastructures en mer peuvent générer un risque de collision pour certaines espèces d'oiseaux marins ou migrateurs ; l'objectif permet d'intégrer la séquence éviter, réduire, compenser et les suivis associés.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car il permet de prendre en compte les effets d'évitement, de perte d'usage ou de modification des zones d'alimentation, de repos ou de déplacement des oiseaux marins liés à l'implantation du projet et aux activités associées.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car il permet d'apprécier les dérangements liés aux travaux, à l'exploitation, à l'éclairage, au trafic de maintenance, aux mouvements de navires et à la présence durable des infrastructures dans les zones fonctionnelles des oiseaux.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car il permet de prendre en compte les effets potentiels sur les frayères, nourriceries, voies de migration et autres zones fonctionnelles halieutiques d'importance, ainsi que les interactions avec les activités de pêche.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car le projet comporte un atterrage, un ouvrage côtier ou un aménagement susceptible d'entraîner une artificialisation ou une perte physique d'habitat sur l'estran ou le proche littoral.*	☐ Oui ☐ Non
		D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	**Indicateur 1** : Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC	*Car il permet d'apprécier les effets physiques des fondations, protections de câbles, ancrages, ouvrages, travaux et usages associés sur les habitats génériques et particuliers.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, d' aménagements et rejets terrestres	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellement d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*Car en phase travaux, l'installation des fondations, l'ensouillage et la protection des câbles ou d'autres opérations peuvent remettre en suspension des sédiments et générer une turbidité susceptible d'affecter les habitats ou les zones fonctionnelles halieutiques.*	☐ Oui ☐ Non
		D07-OE02 : Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale)	*Car il permet d'apprécier les effets des fondations, protections de câbles, enrochements, modifications locales des fonds ou ouvrages associés sur les courants, la sédimentation, les dépôts, l'érosion ou les conditions hydro-sédimentaires.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE01 : Réduire le niveau d'incidence de bruit lié aux émissions impulsives produits par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins	**Indicateur 2** : Taux de projets générant des émissions impulsives avec risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) et ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique	*Car l'installation et l'exploitation des sites EMR peuvent générer des émissions sonores impulsives susceptibles de provoquer un dérangement ou un risque de mortalité pour les mammifères marins.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.4 : Engager la transition énergétique des ports de plaisance et la décarbonation des activités portuaires	7.4.2 : Développer la production et la distribution d'énergie renouvelable sur le domaine portuaire	**Indicateur 1** : Part d'autoproduction d'énergie (cf. volume de production d'ENR consommé sur site/total des consommations du site)	*Le projet comporte une composante portuaire dans laquelle la production ou la distribution d'énergie renouvelable sur le domaine portuaire contribue à l'alimentation des infrastructures, des bases de maintenance ou des usages associés.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Espèces invasives	D02 : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines	D02-OE03 : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés à la navigation (eaux et sédiments de ballast des navires, fouling)	**Indicateur 1** : Proportion de navires conformes à la réglementation en vigueur en matière de gestion des eaux de ballast (division 218 du règlement annexé à l'arrêté du 23/11/87 modifié)	*Le projet implique l'intervention de navires provenant de différents bassins de navigation, notamment pour les phases de construction, d'installation, de maintenance ou de logistique, avec un risque de transport et de dissémination d'espèces non indigènes par les eaux de ballast, le fouling des coques ou les équipements immergés.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	**Indicateur 2** : Nombre de constats confirmés de rejets illicites ou accidentels en mer	*Il existe un risque de pollution accidentelle lié aux navires de chantier ou de maintenance, à l'avitaillement, à des fuites d'hydrocarbures ou à des incidents en mer.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet est susceptible de générer des macrodéchets issus du chantier, des câbles ou protections résiduels, des emballages, des éléments perdus, de la maintenance, des navires ou des installations en mer.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

09. LIAISONS ÉNERGÉTIQUES

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à la pose, l'ensouillage, la protection, l'exploitation ou la réparation de liaisons énergétiques en mer et à leurs atterrages : articulation avec les énergies marines renouvelables et la pêche professionnelle, prévention des pollutions, sécurité de la navigation, prise en compte des sites sensibles, production, partage et valorisation des connaissances, ainsi que limitation des pressions sur les habitats benthiques, les mammifères marins, les zones fonctionnelles halieutiques, les habitats fonctionnels des oiseaux, les fonds, la turbidité, les conditions hydro-sédimentaires, les contaminants, les macrodéchets issus des activités maritimes et le bruit impulsif. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés selon la technologie, la localisation et les travaux : lien avec des dispositifs hydroliens ou houlomoteurs, programmes de R&D, risque d'introduction ou de dissémination d'espèces non indigènes, atterrage ou traversée d'un estuaire ou d'une lagune, et bruit continu lié aux navires ou aux opérations prolongées.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Pêche professionnelle	1.3 : Bâtir une stratégie de pêche professionnelle dans un contexte de cohabitation des usages	1.3.2 : Impliquer les acteurs de la pêche dans toutes les étapes de développement des EMR	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les pêcheurs professionnels sont intégrés aux instances de concertation des projets EMR sur la façade et participent aux différentes phases de concertation et de consultations publiques. Il permet de prendre en compte les interactions du tracé et des travaux avec les activités de pêche.*	☐ Oui ☐ Non
Industries navales et nautiques	4.1 : Pérenniser la compétitivité des industries navales et nautiques et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique	4.1.5 : Favoriser des pratiques d'entretien et de maintenance responsables (suppression des anti-fouling, entretien alternatifs)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car il permet de prendre en compte les opérations d'entretien et de maintenance associées aux liaisons énergétiques et de privilégier des pratiques limitant les rejets de produits, résidus ou contaminants liés aux navires, équipements et interventions techniques.*	☐ Oui ☐ Non
Énergies marines renouvelables	5.1 : Accompagner le développement de la filière EMR par une planification adaptée	5.1.1 : Développer d'ici à 10 ans et à horizon 2050 l'éolien en mer de façon concertée et en l'articulant avec les différentes activités	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car la liaison énergétique correspond au raccordement d'un parc éolien en mer. Il permet de replacer l'infrastructure dans la planification des EMR, la concertation et l'articulation avec les autres activités maritimes.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les travaux de pose, d'ensouillage, de réparation ou d'atterrage peuvent mobiliser des navires, engins, matériaux et équipements susceptibles de générer des risques de pollution accidentelle ou de transfert de contaminants.*	☐ Oui ☐ Non
	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	**Indicateur 1** : Nombre d'avis favorables des commissions nautiques et de la commission des phares	*Car un projet de liaison énergétique nécessite souvent des zones de chantier, des restrictions temporaires de navigation, des navires câbliers, des opérations de sécurité et une cohabitation avec les autres usages en mer.*	☐ Oui ☐ Non
Paysages, sites et patrimoine	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour les zones d'atterrage, notamment lorsque la liaison concerne une plage, une dune, une falaise, un site naturel, un secteur patrimonial, un paysage sensible ou un espace fortement fréquenté.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.2 : Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances	12.2.1 : Créer des synergies visant à partager les connaissances entre les acteurs	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour organiser le partage des données, résultats d'études et retours d'expérience produits lors de la définition du tracé, des travaux d'ensouillage, des atterrages, des protections de câbles et des suivis associés entre les acteurs concernés.* *Cet objectif constitue essentiellement une finalité d'amélioration des connaissances par le projet plutôt qu'un élément contraignant pour l'instruction.*	☐ Oui ☐ Non
		12.2.2 : Diffuser, valoriser et promouvoir la connaissance de la mer, du littoral et de l'économie maritime	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour encadrer les études, suivis et retours d'expérience sur les effets du tracé, de l'ensouillage, de l'atterrage, des protections de câbles et des travaux associés sur les milieux marins et littoraux.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Recherche et connaissances	12.2 : Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances	12.2.3 : Maintenir les capacités de production et d'analyse scientifique des données	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour maintenir les capacités de production, de traitement et d'analyse scientifique des données nécessaires à l'évaluation des effets des liaisons énergétiques sur les milieux marins et littoraux et à l'exploitation des suivis environnementaux.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les effets potentiels de la liaison, de son ensouillage, de ses protections ou des travaux associés sur les habitats sédimentaires côtiers ou les fonds sensibles, notamment par emprise, abrasion, remaniement ou modification physique des fonds.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE10 : Éviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (Écosystèmes Marins Vulnérables) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les effets potentiels du tracé, de la pose, de l'ensouillage ou des protections de câbles sur les habitats profonds, les écosystèmes marins vulnérables et les structures géomorphologiques particulières, lorsque ces enjeux sont présents ou susceptibles d'être traversés par le projet.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Mammifères et tortues marines	D01-MT : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues	D01-MT-OE01 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins	**Indicateur 2** : Nombre de surveillances et/ou contrôles pour chaque façade dédié(s) au respect de la réglementation applicable à l'approche et à la quiétude des mammifères marins	*Car les travaux, les navires câbliers, les opérations en mer ou les émissions acoustiques peuvent générer un dérangement dans des secteurs fréquentés par les mammifères marins.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-MT-OE03 : Réduire les collisions avec les tortues marines et les mammifères marins	**Indicateur 1** : Taux apparent de mortalité par collision des tortues marines et des mammifères marins échoués	*Car les travaux mobilisent des navires sur une durée significative ou dans des secteurs de présence connue de mammifères marins ou de tortues marines, avec un risque d'interaction ou de collision.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	**Indicateur 1** : Surface d'estran artificialisé et linéaire de côte artificialisé dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Au niveau des zones d'atterrage ou d'intervention sur l'estran lorsque le projet peut affecter des vasières, hauts de plage, reposoirs, zones d'alimentation ou autres habitats fonctionnels des oiseaux marins et de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour vérifier que le tracé, l'atterrage, les travaux de pose, d'ensouillage et de maintenance de la liaison ne perturbent pas les zones fonctionnelles halieutiques, notamment par la turbidité, le bruit, la modification des fonds, une emprise temporaire ou permanente ou l'évolution des conditions hydro-sédimentaires.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur	**Indicateur 2** : Linéaire et surface d'estran nouvellement artificialisé	*Pour apprécier les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation lorsque le projet comporte un atterrage, une chambre de jonction, un ouvrage de protection, une stabilisation ou un aménagement durable sur l'estran ou le proche littoral.*	☐ Oui ☐ Non
		D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	**Indicateur 1** : Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC	*Pour apprécier les effets physiques de la liaison, de son ensouillage, de ses protections, des interventions sur les fonds et des opérations de maintenance sur les habitats génériques et particuliers.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels de la turbidité notables* au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, d'aménagements et rejets terrestres **impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellement d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*Car la pose, l'ensouillage, le forage, le creusement ou la protection de la liaison peuvent générer une remise en suspension de sédiments susceptible d'affecter les habitats et les principales zones fonctionnelles halieutiques.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE02 : Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques **impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale)	*Car la liaison, ses protections externes, ses enrochements, sa tranchée ou son atterrage peuvent modifier localement les dépôts, l'érosion, la mobilité sédimentaire, la courantologie ou la morphologie des fonds.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	**Indicateur 2** : Nombre de constats confirmés de rejets illicites ou accidentels en mer	*Pour prendre en compte les risques de pollution accidentelle liés aux navires de chantier, aux opérations de maintenance, à l'avitaillement, aux fuites d'hydrocarbures ou aux incidents en mer.*	☐ Oui ☐ Non
		D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour les matériaux, équipements, protections, structures, revêtements ou opérations susceptibles de générer un relargage, un transfert ou une remobilisation de contaminants.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour prendre en compte les macrodéchets susceptibles d'être générés par les travaux et l'exploitation : câbles ou gaines résiduels, protections, emballages, dispositifs temporaires, éléments perdus, déchets liés aux navires et aux opérations de maintenance.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE01 : Réduire le niveau d'incidence de bruit lié aux émissions impulsives produits par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins	**Indicateur 2** : Taux de projets générant des émissions impulsives avec risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) et ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique	*Pour apprécier les émissions sonores impulsives susceptibles d'être générées lors des phases de travaux, notamment en cas de forage, battage, travaux lourds, opérations mécaniques ponctuelles ou opérations particulièrement bruyantes, et leurs effets potentiels sur les mammifères marins.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Énergies marines renouvelables	5.2 : Soutenir la R&D dans le domaine des énergies renouvelables pour leur développement	5.2.1 : Accompagner le développement des dispositifs houlomoteurs et hydroliens	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le transport d'énergie est lié au raccordement ou à l'expérimentation de dispositifs hydroliens, houlomoteurs ou d'autres technologies d'énergies marines renouvelables innovantes.*	☐ Oui ☐ Non
		5.2.2 : Accompagner les programmes de R&D en lien avec l'éolien en mer et les autres énergies marines	**Indicateur 1** : Nombre de programmes de recherche portés par les institutions référencées (chaires, CNRS, universités…) conduits à l'échelle régionale	*Le projet comporte une dimension expérimentale ou innovante, un suivi renforcé, une recherche appliquée ou un retour d'expérience sur les techniques de raccordement, les impacts ou les mesures environnementales.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Espèces invasives	D02 : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines	D02-OE03 : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés à la navigation (eaux et sédiments de ballast des navires, fouling)	**Indicateur 1** : Proportion de navires conformes à la réglementation en vigueur en matière de gestion des eaux de ballast (division 218 du règlement annexé à l'arrêté du 23/11/87 modifié) **Indicateur 2** : Nombre de nouvelles ENI probablement introduites par la navigation	*Le projet implique l'intervention de navires provenant de différents bassins de navigation, notamment pour les phases de construction, de pose, de maintenance ou de logistique, avec un risque potentiel de transport ou de dissémination d'espèces non indigènes par les eaux de ballast, le fouling des coques ou les équipements immergés.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE03 : Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	**Indicateur 3** : Nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés	*La liaison atterrit ou traverse un estuaire, une lagune, une embouchure, un marais connecté ou un secteur où les travaux peuvent modifier les échanges hydrauliques, écologiques ou sédimentaires.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE02 : Réduire le niveau d'incidence du bruit continu produit par les activités anthropiques notamment le trafic maritime	**Indicateur 1** : Bruit anthropique à basse fréquence dans l'eau (niveau maximum et étendue spatiale) (Critère D11C2 du BEE)	*Le projet implique un navire câblier, des barges, des rotations prolongées, des moteurs, pompes ou opérations longues générant un bruit continu ou récurrent.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

10. CÂBLES DE TÉLÉCOMMUNICATION



Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à la pose, à l'ensouillage, à la protection, à l'exploitation ou à la réparation des câbles de télécommunication, ainsi qu'aux travaux d'atterrage : prévention des pollutions et sécurisation de la navigation, protection des sites sensibles, limitation des perturbations, de l'abrasion et de l'étouffement des habitats benthiques, préservation des zones fonctionnelles halieutiques et des habitats fonctionnels des oiseaux marins, prise en compte du dérangement et du risque de collision pour les mammifères marins et les tortues, et maîtrise de l'artificialisation, de la turbidité, des modifications hydro-sédimentaires, des contaminants et du bruit impulsif. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés en fonction du tracé, de la localisation et des modalités de travaux : acquisition et partage des connaissances, risque d'introduction ou de dissémination d'espèces non indigènes lié à la navigation ou au fouling, intervention en estuaire ou en lagune, production de macrodéchets ou bruit continu lié aux opérations prolongées.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	***Indicateur correspondant***	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Industries navales et nautiques	4.1 : Pérenniser la compétitivité des industries navales et nautiques et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique	4.1.5 : Favoriser des pratiques d'entretien et de maintenance responsables (suppression des anti-fouling, entretien alternatifs)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour intégrer les pratiques d'entretien et de maintenance responsables des navires, engins et équipements mobilisés pour la pose, l'exploitation ou la réparation du câble, notamment afin de limiter les rejets liés aux revêtements, antifoulings, opérations de nettoyage ou résidus de maintenance.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les travaux de pose, d'ensouillage, de réparation ou d'atterrage de câbles peuvent mobiliser des navires, engins, matériaux et équipements susceptibles de générer des risques de pollution accidentelle ou de transfert de contaminants.*	☐ Oui ☐ Non
	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	**Indicateur 1** : Nombre d'avis favorables des commissions nautiques et de la commission des phares	*Car un projet de câble de télécommunication nécessite souvent des zones de chantier, des restrictions temporaires de navigation, des navires câbliers, des opérations de sécurité et une cohabitation avec les autres usages en mer.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	***Indicateur correspondant***	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Paysages, sites et patrimoine	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour prendre en compte l'enjeu au niveau des atterrages (plage, dune, falaise, site naturel, patrimonial ou paysager sensible).*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car le câble, son ensouillage, ses protections ou les travaux associés affectent des habitats sédimentaires côtiers ou des fonds sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE10 : Éviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (Écosystèmes Marins Vulnérables) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les effets potentiels du tracé, de la pose, de l'ensouillage ou des protections de câbles sur les habitats profonds, les écosystèmes marins vulnérables et les structures géomorphologiques particulières susceptibles d'être affectés par l'abrasion, le recouvrement ou la pose du câble.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Mammifères et tortues marines	D01-MT : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues	D01-MT-OE01 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins	**Indicateur 2** : Nombre de surveillances et/ou contrôles pour chaque façade dédié(s) au respect de la réglementation applicable à l'approche et à la quiétude des mammifères marins	*Car les travaux, les navires câbliers, les opérations en mer ou les émissions acoustiques peuvent générer un dérangement dans des secteurs fréquentés par les mammifères marins.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-MT-OE03 : Réduire les collisions avec les tortues marines et les mammifères marins	**Indicateur 1** : Taux apparent de mortalité par collision des tortues marines et des mammifères marins échoués	*Car les travaux mobilisent des navires sur une durée significative ou dans des secteurs de présence connue de mammifères marins ou de tortues marines, avec un risque d'interaction ou de collision.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour vérifier que le tracé, l'atterrage, les travaux de pose, d'ensouillage, de protection ou de maintenance du câble ne dégradent pas les zones fonctionnelles halieutiques, en particulier par la turbidité, le bruit, l'emprise temporaire ou permanente ou l'évolution des conditions hydro-sédimentaires.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	**Indicateur 1** : Surface d'estran artificialisé et linéaire de côte artificialisé dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Au niveau des zones d'atterrage ou d'intervention sur l'estran car le projet peut affecter des vasières, hauts de plage, reposoirs, zones d'alimentation ou autres habitats fonctionnels des oiseaux marins et de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur	**Indicateur 2** : Linéaire et surface d'estran nouvellement artificialisé	*Car le projet implique un atterrage, une chambre de jonction, un ouvrage de protection, une stabilisation ou un aménagement durable sur l'estran ou le proche littoral.*	☐ Oui ☐ Non
		D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	**Indicateur 1** : Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC	*Pour apprécier les effets physiques du câble, de son ensouillage, de ses protections, des interventions sur les fonds et des opérations de maintenance sur les habitats génériques et particuliers.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels de la turbidité notables* au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, d'aménagements et rejets terrestres ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellement d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*Car la pose, l'ensouillage, le forage, le creusement ou la protection du câble peuvent générer une remise en suspension de sédiments.*	☐ Oui ☐ Non
		D07-OE02 : Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale)	*Car le câble, ses protections externes, ses enrochements, sa tranchée ou son atterrage peuvent modifier localement les dépôts, l'érosion, la mobilité sédimentaire, la courantologie ou la morphologie des fonds.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	**Indicateur 2** : Nombre de constats confirmés de rejets illicites ou accidentels en mer	*Car les navires de chantier, les opérations de maintenance ou l'avitaillement peuvent générer un risque de pollution accidentelle, notamment par fuite d'hydrocarbures ou incident en mer.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour les matériaux, équipements, protections, structures, revêtements ou opérations susceptibles de générer un relargage, un transfert ou une remobilisation de contaminants.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE01 : Réduire le niveau d'incidence de bruit lié aux émissions impulsives produits par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins	**Indicateur 2** : Taux de projets générant des émissions impulsives présentant un risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) et ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique	*Pour apprécier les émissions sonores impulsives susceptibles d'être générées lors des phases de travaux, notamment en cas de forage, battage, travaux lourds ou opérations mécaniques ponctuelles, et leurs effets potentiels sur les mammifères marins.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'étude environnementale préalable au projet, et le cas échéant les suivis associés, produit des données nouvelles sur les milieux marins et littoraux et sur les effets potentiels du tracé, de l'ensouillage, de l'atterrage, des protections de câbles et des travaux associés ; ces données peuvent contribuer à améliorer la connaissance du secteur concerné.*	☐ Oui ☐ Non
	12.2 : Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances	12.2.1 : Créer des synergies visant à partager les connaissances entre les acteurs	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet permet d'encourager la promotion de la connaissance sur le milieu marin. Ces objectifs constituent essentiellement une finalité d'amélioration des connaissances par le projet plutôt qu'un élément contraignant pour l'instruction.*	☐ Oui ☐ Non
		12.2.2 : Diffuser, valoriser et promouvoir la connaissance de la mer, du littoral et de l'économie maritime	*Pas d'indicateur directement mobilisable*		☐ Oui ☐ Non
		12.2.3 : Maintenir les capacités de production et d'analyse scientifique des données	*Pas d'indicateur directement mobilisable*		☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Espèces invasives	D02 : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines	D02-OE03 : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés à la navigation (eaux et sédiments de ballast des navires, fouling)	**Indicateur 1** : Proportion de navires conformes à la réglementation en vigueur en matière de gestion des eaux de ballast (division 218 du règlement annexé à l'arrêté du 23/11/87 modifié) **Indicateur 2** : Nombre de nouvelles ENI probablement introduites par la navigation	*Les projets de télécommunication nécessitent la présence de navires pouvant provenir de zones éloignées et transporter ou disséminer des espèces non indigènes, notamment par les eaux de ballast ou le fouling.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE03 : Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	**Indicateur 3** : Nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés	*Le câble atterrit ou traverse un estuaire, une lagune, une embouchure, un marais connecté ou un secteur où les travaux peuvent modifier les échanges hydrauliques, écologiques ou sédimentaires.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les déchets de chantier, câbles résiduels, gaines, protections, emballages, dispositifs temporaires, éléments perdus ou déchets liés aux navires et aux opérations de maintenance.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE02 : Réduire le niveau d'incidence du bruit continu produit par les activités anthropiques notamment le trafic maritime	**Indicateur 1** : Bruit anthropique à basse fréquence dans l'eau (niveau maximum et étendue spatiale) (Critère D11C2 du BEE)	*Le projet implique un navire câblier, des barges, des rotations prolongées, des moteurs, pompes ou opérations longues générant un bruit continu ou récurrent.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

11. ZONES DE MOUILLAGES ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS (ZMEL)

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à l'organisation durable du mouillage : optimisation de l'occupation de l'espace maritime, promotion de mouillages de moindre impact, information des usagers, sécurité de la navigation, limitation des pertes et perturbations physiques liées aux dispositifs et aménagements de la ZMEL, prévention des rejets d'effluents et de contaminants liés aux navires et aux équipements immergés, ainsi que réduction des déchets d'origine terrestre ou maritime associés à la fréquentation et aux usages de la zone. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés en fonction des caractéristiques du projet, de la localisation et de la sensibilité du site : maîtrise des consommations de fluides, risques particuliers de pollution, besoins de connaissance ou de sensibilisation, présence d'herbiers de zostères, de récifs d'hermelles, d'habitats sédimentaires sensibles, d'habitats fonctionnels pour les oiseaux de l'estran, de zones fonctionnelles halieutiques d'importance, modification hydro-sédimentaire, entretien ou carénage des équipements immergés, enjeux sanitaires ou bruit lié à la fréquentation nautique.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.1 : Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins	7.1.1 : Optimiser l'occupation de l'espace par les navires dans un souci de développement durable	**Indicateur 2** : Nombre de places dans les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL)	*Car une ZMEL a précisément pour finalité d'organiser l'occupation du plan d'eau, d'éviter les mouillages diffus et de mieux répartir les navires dans une logique de durabilité.*	☐ Oui ☐ Non
		7.1.2 : Promouvoir des « ports de plaisance exemplaires » et des zones de mouillage écologiques	**Indicateur 2** : Part des mouillages de moindre impact dans les ZMEL	*Car les ZMEL permettent de développer des dispositifs de mouillage de moindre impact, notamment pour réduire le ragage des chaînes, limiter l'abrasion des fonds et préserver les habitats sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
	7.2 : Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement	7.2.1 : Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car l'efficacité d'une ZMEL repose aussi sur l'information des plaisanciers : respect des zones autorisées, évitement des habitats sensibles, gestion des déchets, limitation des rejets et cohabitation avec les autres usages.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Sécurité et sûreté maritimes	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	**Indicateur 1** : Nombre d'avis favorables des commissions nautiques et de la commission des phares	*Pour apprécier les effets de la ZMEL sur la sécurité de la navigation, les accès, les chenaux, les circulations nautiques, les usages professionnels et les autres activités présentes sur le plan d'eau.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur	**Indicateur 2** : Linéaire et surface d'estran nouvellement artificialisé	*Pour vérifier que les éventuels aménagements nécessaires à la ZMEL (ponton, cale, ouvrage, plateforme ou équipement durable) limitent les nouvelles pertes physiques d'habitat sur l'estran ou le proche littoral.*	☐ Oui ☐ Non
		D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour évaluer les effets des équipements de mouillage, ancrages, corps-morts, chaînes... sur les fonds et les habitats marins.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE03 : Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance	**Indicateur 3** : Nombre de ports (de commerce, de plaisance et de pêche) équipés de dispositifs de réception des effluents des navires (eaux grises, eaux noires, eaux de cale)	*Car les navires présents dans une ZMEL peuvent générer des eaux grises, noires, de cale, résidus d'hydrocarbures ou substances dangereuses. Il conveint d'apprécier les conditions de gestion des effluents et les équipements disponibles à proximité.*	☐ Oui ☐ Non
		D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (ex: creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, transport maritime ...) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les rejets de substances dangereuses, matériaux, équipements, résidus ou contaminants associés aux équipements immergés de la ZMEL : corps-morts, chaînes, bouées et interventions en mer liées à leur pose et à leur entretien.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les apports de déchets d'origine terrestre associés à la fréquentation de la ZMEL, notamment depuis les plages, cales, zones de débarquement, parkings ou autres accès à terre susceptibles de transférer des déchets vers le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non
		D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les utlisateurs de ZMEL produisent des déchets : déchets de bord, bouts, emballages, équipements perdus, déchets flottants ou éléments liés aux dispositifs de mouillage.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.3 : Promouvoir des pratiques et des équipements portuaires sobres permettant une consommation énergétique optimisée	7.3.1 : Promouvoir des équipements portuaires permettant la connaissance et la maîtrise des consommations des fluides	**Indicateur 1** : Part des bornes intelligentes sur l'ensemble du parc	*Le projet de ZMEL prévoit des bornes, des équipements ou s'inscrit dans une perspective de modernisation permettant de mesurer, suivre ou maîtriser les consommations de fluides, notamment sur les installations ou services associés : dispositifs de récupération des effluents, stations de pompage, suivi des volumes collectés ou amélioration de la gestion des fluides.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La ZMEL présente un enjeu particulier de pollution : forte concentration de navires, absence d'équipements de collecte, risque de rejets d'eaux grises ou noires, avitaillement, hydrocarbures ou incidents de navigation.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluri-disciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet implique un suivi de fréquentation, une connaissance renforcée des effets de la ZMEL, une analyse des pressions de mouillage, une évaluation des habitats ou un retour d'expérience sur les dispositifs de moindre impact.*	☐ Oui ☐ Non
Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	13.2 : Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer	13.2.1 : Sensibiliser des différents publics (et notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et au développement durable	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet comporte une dimension pédagogique ou une action de sensibilisation à destination des plaisanciers, des jeunes publics, des clubs nautiques, des gestionnaires de mouillage ou des usagers du littoral.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE04 : Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles espèce Sabellaria alveolata) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond *Objectif s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA, mais ciblant en particulier la Côte Oléronnaise*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La ZMEL se situe à proximité de récifs d'hermelles ou de secteurs favorables à ces bioconstructions, particulièrement sensibles aux ancrages et perturbations physiques répétées.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE05 : Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied) *Pour les mouillages en SA, objectif s'appliquant en particulier sur l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon*	**Indicateur 1** : Proportion de surface d'herbier de zostères (Zostera marina et Zostera noltei) connue interdite aux mouillages forains **Indicateur 2** : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisations de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillage écologique, dans les herbiers de zostères	*Des herbiers de zostères sont présents ou proches de la ZMEL. Il permet de justifier fortement le recours à des mouillages de moindre impact et l'évitement des dispositifs générant une abrasion des herbiers.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La ZMEL concerne des habitats sédimentaires sensibles ou lorsque les dispositifs de mouillage, les ancrages, la fréquentation ou les passages répétés peuvent générer une perturbation physique des fonds.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	**Indicateur 1** : Surface d'estran artificialisé et linéaire de côte artificialisé dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*L'implantation ou les aménagements de la ZMEL sont susceptibles d'entraîner une perte, une dégradation ou une réduction d'usage d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins ou de l'estran, notamment des reposoirs, vasières, zones d'alimentation ou secteurs de nidification.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	**Indicateur 2** : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	*La ZMEL se situe à proximité de reposoirs, vasières, zones d'alimentation, secteurs de nidification ou zones fonctionnelles utilisées par les oiseaux marins et de l'estran. Il permet de prendre en compte le dérangement lié à la présence humaine, aux navires, aux circulations et à la fréquentation saisonnière.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La ZMEL se situe dans ou à proximité d'une frayère, nourricerie, voie de migration ou autre zone fonctionnelle halieutique d'importance, notamment lorsque les mouillages et passages répétés peuvent affecter la fonctionnalité du secteur.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE02 : Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* (au sens de l'évaluation environnementale) sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale)	*La ZMEL implique des équipements ou aménagements susceptibles de modifier localement la courantologie, la sédimentologie ou les dynamiques hydro-sédimentaires d'un secteur sensible.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	**Indicateur 2** : Nombre de constats confirmés de rejets illicites ou accidentels en mer	*Risque de pollution accidentelle par hydrocarbures, avitaillement, fuite, incident de navigation ou concentration importante de navires sur la zone de mouillage.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE04 : Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les pratiques d'entretien, de carénage et d'antifouling : eaux de lavage, peintures, particules, contaminants chimiques et organismes fixés pouvant être rejetés dans le milieu naturel lors du nettoyage des bouées et des équipements immergés.*	☐ Oui ☐ Non
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**Indicateur 1** : Proportion de sites de baignade dont la qualité des eaux de baignade est de bonne qualité **Indicateur 2** : Proportion de points de suivi REMI de la façade affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)	*La zone de mouillage se situe à proximité de plages, zones de baignade, secteurs de pêche à pied ou zones de production conchylicole, afin de prendre en compte les effets sanitaires potentiels des eaux noires et des contaminations microbiologiques..*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le mouillage peut être associé à la diffusion de musique / sons amplifiés*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

12. MOUILLAGES HORS ZMEL

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à l'organisation, à l'encadrement et aux incidences des mouillages individuels ou diffus en dehors des zones de mouillages et d'équipements légers : occupation de l'espace maritime, information des usagers, qualité de l'eau, préservation des habitats benthiques, sécurité de la navigation, limitation des déchets et rejets issus des navires, ainsi que prévention des contaminations associées aux équipements immergés et à leur entretien. **Les objectifs « selon le projet »** sont retenus en fonction de la localisation et de l'intensité de l'usage : risques particuliers de pollution, besoin de connaissance ou de sensibilisation, dérangement ou perte d'habitats fonctionnels des oiseaux de l'estran, proximité de zones fonctionnelles halieutiques, risque de dissémination d'espèces non indigènes par les navires, enjeux microbiologiques ou émissions sonores particulières.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.1 : Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins	7.1.1 : Optimiser l'occupation de l'espace par les navires dans un souci de développement durable	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les mouillages hors ZMEL peuvent conduire à une occupation diffuse, parfois désorganisée, de l'espace maritime. Il permet d'apprécier la localisation, la densité, la répartition des navires et la compatibilité du mouillage avec les autres usages et les enjeux environnementaux.*	☐ Oui ☐ Non
	7.2 : Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement	7.2.1 : Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car la réduction des incidences des mouillages hors ZMEL repose en grande partie sur l'information des plaisanciers : choix des zones de mouillage, évitement des herbiers, respect des habitats sensibles, gestion des déchets, rejets interdits et règles de navigation.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	**Indicateur 1** : Nombre d'avis favorables des commissions nautiques et de la commission des phares	*Pour prendre en compte les effets des mouillages sur la sécurité maritime, les chenaux, les accès portuaires, les zones de navigation, la cohabitation avec la pêche, la plaisance, les activités nautiques et les autres usages du plan d'eau.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE04 : Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles espèce Sabellaria alveolata) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond *Objectif s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA, mais ciblant en particulier la Côte Oléronnaise (récif à S. alveolata sur substrat rocheux à l'Ouest de l'île)*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les mouillages se situent à proximité de récifs d'hermelles ou de secteurs favorables à ces bioconstructions. Les ancrages, chaînes, échouages, piétinements ou passages répétés peuvent générer une perturbation physique de ces habitats particuliers.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE05 : Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied) *Pour les mouillages et la pêche à pied de loisir en SA, objectif s'appliquant en particulier sur l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon*	**Indicateur 1** : Proportion de surface d'herbier de zostères (Zostera marina et Zostera noltei) connue interdite aux mouillages forains **Indicateur 2** : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisations de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillage écologique, dans les herbiers de zostères	*Car l'ancrage, le ragage des chaînes, les rotations des navires et les mouillages répétés peuvent provoquer une abrasion ou une dégradation directe des herbiers de zostères.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car il permet d'apprécier, pour les habitats sédimentaires sensibles, les perturbations liées aux ancres, chaînes, corps-morts, passages répétés et concentrations de navires.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur	**Indicateur 2** : Linéaire et surface d'estran nouvellement artificialisé	*Car le projet comporte une artificialisation nouvelle : ponton, cale, ouvrage, équipement durable ou aménagement sur l'estran ou le proche littoral.*	☐ Oui ☐ Non
		D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour évaluer les effets physiques des mouillages sur les fonds et habitats marins, notamment en cas d'ancrages répétés, de corps-morts, de chaînes, de dispositifs non écologiques ou de forte densité de navires.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE03 : Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les mouillages hors ZMEL impliquent des navires susceptibles de produire des eaux grises, noires, de cale, résidus d'hydrocarbures ou autres substances dangereuses en l'absence d'équipements adaptés ou de bonnes pratiques.*	☐ Oui ☐ Non
		D08-OE04 : Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les mouillages hors ZMEL reposent sur des navires et des équipements immergés susceptibles de faire l'objet d'opérations de nettoyage, d'entretien ou de carénage. L'objectif permet d'éviter que ces opérations entraînent des rejets de contaminants dans le milieu naturel ou favorisent la dissémination d'espèces non indigènes.*	☐ Oui ☐ Non
		D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (ex: creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, transport maritime ...) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les rejets de substances dangereuses, matériaux, équipements, résidus ou contaminants associés aux équipements immergés : corps-morts, chaînes, bouées et interventions en mer liées à leur pose et à leur entretien.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**Indicateur 2** : Quantité de macrodéchets hors plastiques à usage unique et hors ceux issus de l'activité de pêche et de conchyliculture retrouvés sur le littoral	*Car le mouillage hors ZMEL s'accompagne d'une forte fréquentation à terre : plages, cales, parkings, zones d'accès ou espaces littoraux où les déchets peuvent être transférés vers la mer.*	☐ Oui ☐ Non
		D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour les déchets liés aux navires et aux pratiques de mouillage : déchets de bord, emballages, bouts, équipements perdus, matériels dégradés, déchets flottants ou abandonnés en mer.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les mouillages hors ZMEL présentent un enjeu particulier de pollution : concentration importante de navires, absence d'équipements de collecte à proximité, rejets potentiels d'eaux grises ou noires, eaux de cale, avitaillement, fuites d'hydrocarbures, incidents de navigation ou pratiques d'entretien susceptibles d'affecter la qualité du milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le secteur nécessite un suivi, une meilleure connaissance de la fréquentation, des pressions de mouillage, de l'état des habitats, des effets cumulés ou des interactions entre usages littoraux et maritimes.*	☐ Oui ☐ Non
Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	13.2 : Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer	13.2.1 : Sensibiliser des différents publics (et notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et au développement durable	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet comporte une dimension pédagogique ou une action de sensibilisation à destination des plaisanciers, des jeunes publics, des clubs nautiques, des gestionnaires de mouillage ou des usagers du littoral.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	**Indicateur 1** : Surface d'estran artificialisé et linéaire de côte artificialisé dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Les mouillages ou les aménagements associés entraînent une perte, une artificialisation ou une réduction d'usage d'habitats fonctionnels pour les oiseaux de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	**Indicateur 2** : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	*Les mouillages sont situés à proximité de reposoirs, vasières, zones d'alimentation, secteurs de nidification ou zones fonctionnelles utilisées par les oiseaux marins et de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les mouillages hors ZMEL se situent dans ou à proximité de frayères, nourriceries, voies de migration ou zones fonctionnelles halieutiques d'importance.*	☐ Oui ☐ Non
Espèces invasives	D02-ENI : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines	D02-OE03 : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés à la navigation (eaux et sédiments de ballast des navires, fouling)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les mouillages hors ZMEL accueillent des navires provenant de différents bassins de navigation ou lorsque le fouling des coques, les appendices, les équipements immergés, les annexes ou les dispositifs de mouillage peuvent contribuer au transport et à la dissémination d'espèces non indigènes.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	**Indicateur 2** : Nombre de constats confirmés de rejets illicites ou accidentels en mer	*Un risque de pollution directe ou accidentelle par hydrocarbures (fuites de carburant, avitaillement, incident de navigation ou rejet illicite lié aux navires au mouillage) est possible.*	☐ Oui ☐ Non
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**Indicateur 1** : Proportion de sites de baignade dont la qualité des eaux de baignade est de bonne qualité **Indicateur 2** : Proportion de points de suivi REMI de la façade affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)	*La zone de mouillage hors ZMEL se situe à proximité de plages, zones de baignade, secteurs de pêche à pied ou zones de production conchylicole.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le mouillage hors ZMEL peut être associé à la diffusion de musique / sons amplifiés.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

13. CARÉNAGE (ANTIFOULING)

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés aux opérations d'entretien des navires et des équipements immergés : développement de pratiques d'entretien et de maintenance responsables, information et sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques, maîtrise des consommations de fluides et des effluents, limitation des rejets de contaminants, prévention de la dissémination d'espèces non indigènes (fouling) et amélioration de la gestion environnementale des ports et aires techniques. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés en fonction de la configuration du site et des modalités du projet : proximité de zones fonctionnelles pour les oiseaux ou les ressources halieutiques, artificialisation, turbidité, eaux pluviales, effluents, déchets et besoin de connaissance.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Industries navales et nautiques	4.1 : Pérenniser la compétitivité des industries navales et nautiques et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique	4.1.5 : Favoriser des pratiques d'entretien et de maintenance responsables (suppression des antifoulings, entretiens alternatifs)	**Indicateur 1** : Ratio d'installations permettant les entretiens alternatifs	*Car le carénage relève directement des pratiques d'entretien des navires. Il permet de promouvoir les alternatives aux antifoulings les plus polluants, les dispositifs de récupération des effluents, les techniques d'entretien maîtrisées et les pratiques limitant les rejets vers le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non
Plaisance et loisirs nautiques	7.1 : Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins	7.1.2 : Promouvoir des « ports de plaisance exemplaires » et des zones de mouillage écologiques	**Indicateur 1** : Part des ports certifiés Ports Propres à chaque cycle	*Car les opérations de carénage sont liées aux ports de plaisance, aux aires techniques, aux équipements portuaires ou aux démarches de type « Ports Propres ». Il permet d'inscrire l'entretien des navires dans une gestion portuaire plus responsable.*	☐ Oui ☐ Non
	7.2 : Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement	7.2.1 : Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car la réduction des incidences du carénage repose aussi sur l'information des usagers : bonnes pratiques d'entretien, récupération des résidus, gestion des effluents et des déchets, interdictions de rejet et utilisation des équipements de collecte et de traitement disponibles.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.3 : Promouvoir des pratiques sobres permettant une consommation énergétique optimisée	7.3.1 : Promouvoir des équipements portuaires permettant la connaissance et la maîtrise des consommations des fluides	**Indicateur 1** : Part des bornes intelligentes sur l'ensemble du parc	*Pour maîtriser les consommations d'eau et les flux associés aux opérations de carénage, notamment par le suivi des usages, l'optimisation des équipements, la maîtrise des effluents et, le cas échéant, l'utilisation de dispositifs intelligents de gestion des fluides.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car lors de ces opérations, il existe un risque de pollution par peintures, antifoulings, résidus de grattage, hydrocarbures, eaux de lavage...*	☐ Oui ☐ Non
Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	13.2 : Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer	13.2.1 : Sensibiliser des différents publics (et notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et au développement durable	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les opérations de carénage nécessitent de sensibiliser les plaisanciers, professionnels et gestionnaires d'aires techniques aux risques liés aux antifoulings, aux eaux de lavage, aux résidus de ponçage, aux déchets et aux espèces non indigènes, ainsi qu'aux bonnes pratiques permettant d'éviter leur rejet dans le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Espèces invasives	D02-ENI : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines	D02-OE03 : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes liés à la navigation (eaux et sédiments de ballast des navires, fouling)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car le carénage concerne directement le fouling des coques et équipements immergés. Il permet de prendre en compte le risque de dissémination d'espèces non indigènes lors du nettoyage, du déplacement ou de la remise à l'eau des navires et équipements colonisés.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les installations de carénage, les aires techniques, les cales, les équipements portuaires ou les usages de maintenance sont situés au contact du milieu marin et peuvent générer des effets physiques sur les fonds, l'estran ou les habitats proches.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE04 : Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.)	**Indicateur 1** : Nombre de ports équipés d'aires de carénage disposant d'un système de traitement des effluents	*Car il vise directement les rejets issus du carénage : eaux de lavage, résidus d'antifouling, peintures, particules, contaminants chimiques et organismes fixés. Il permet d'apprécier l'efficacité des dispositifs de collecte, de traitement et de prévention des rejets vers le milieu naturel.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet nécessite un suivi, une évaluation des rejets, une analyse des pratiques d'entretien, une meilleure connaissance des flux de contaminants ou un retour d'expérience sur les dispositifs de traitement.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	**Indicateur 1** : Proportion de colonies à enjeu fort ou majeur selon le travail de classification de l'OFB de priorisation des enjeux pour lesquels les dérangements physiques, sonores et lumineux constituent un risque pour le maintien à terme **Indicateur 2** : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	*L'aire de carénage, les travaux, la fréquentation ou les activités associées se situent à proximité de zones fonctionnelles pour les oiseaux marins ou de l'estran, notamment en période sensible.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi) identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles au cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les rejets, la turbidité, les contaminants ou les interventions associés au carénage peuvent affecter une frayère, une nourricerie, une voie de migration ou une autre ZFHi.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur	**Indicateur 2** : Linéaire et surface d'estran nouvellement artificialisé	*Le projet implique une création, extension ou modification durable d'ouvrage, d'aire technique, de cale, de plateforme, de dispositif portuaire ou d'aménagement susceptible d'artificialiser le rivage ou le proche littoral.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales ZFHi les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellements d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*Les opérations ou rejets associés au carénage génèrent une turbidité notable dans un secteur sensible.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE01 : Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports	**Indicateur 1** : Pourcentage de communes ou de leurs établissements publics de coopération disposant d'un zonage pluvial conformément au L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales	*L'aire de carénage ou la zone technique est connectée à un réseau pluvial, si les eaux de ruissellement peuvent entraîner des contaminants vers le port, l'estran ou le milieu marin, ou si le projet implique une gestion des eaux pluviales.*	☐ Oui ☐ Non
		D08-OE03 : Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance	**Indicateur 2** : Nombre de ports de plaisance certifiés Ports Propres **Indicateur 3** : Nombre de ports (de commerce, de plaisance et de pêche) équipés de dispositifs de réception des effluents des navires (eaux grises, eaux noires, eaux de cale)	*Le projet traite aussi des effluents liés aux navires au-delà du seul carénage : eaux grises, eaux noires, eaux de cale, résidus d'hydrocarbures ou dispositifs de réception portuaire.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	***L**es déchets générés par les opérations d'entretien : résidus de ponçage, bâches, filtres, emballages, chiffons souillés, fragments de peinture, équipements usagés ou déchets issus de l'aire technique.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

14. MANIFESTATIONS ET ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES OU LITTORAUX EN INTERACTION AVEC LE MILIEU MARIN

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux inhérents à toute manifestation nautique ou littorale : information des usagers, prévention des pollutions, sécurité et organisation de la navigation, dérangement des oiseaux et des mammifères marins, risques de rejets ou de transfert de contaminants liés aux navires, équipements ou interventions en mer, ainsi que production de macrodéchets d'origine terrestre ou issus directement de la manifestation en mer. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés au cas par cas. Leur mobilisation dépend d'abord de la localisation et de la sensibilité du site, appréciée au regard des habitats benthiques, des zones fonctionnelles halieutiques et de la capacité d'accueil du littoral. Elle dépend ensuite de la nature, de l'ampleur et de la durée de l'événement, notamment lorsqu'il implique des installations ou mouillages temporaires, des navires venus d'autres bassins de navigation, un risque de collision avec les mammifères marins ou les tortues, des rejets d'effluents, des contaminants d'origine terrestre, du bruit impulsif ou continu, ou une dimension de suivi, de connaissance ou de sensibilisation.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.2 : Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement	7.2.1 : Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car, lors de ces événements, une organisation des usages est obligatoirement mise en place impliquant la diffusion d'information sur les règles de sécurité et les zones interdites ou réglementées.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les événements en mer peuvent générer des risques de pollution liés aux navires, carburants, avitaillement, incidents, déchets, effluents ou équipements temporaires.*	☐ Oui ☐ Non
	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	**Indicateur 1** : Nombre d'avis favorables des commissions nautiques et de la commission des phares	*Car les manifestations nautiques peuvent nécessiter des zones de sécurité, des chenaux temporaires, des restrictions de navigation, des dispositifs de surveillance, des parcours de régate ou une organisation spécifique des flux de navires.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Mammifères marins – tortues	D01-MT : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues	D01-MT-OE01 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins	**Indicateur 2** : Nombre de surveillances et/ou contrôles pour chaque façade dédié(s) au respect de la réglementation applicable à l'approche et à la quiétude des mammifères marins	*Car la concentration de navires, la vitesse, le bruit, les changements de trajectoire ou les dispositifs de surveillance peuvent générer du dérangement des mammifères marins.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les manifestations nautiques peuvent générer du bruit, des mouvements de navires, une présence humaine accrue, des éclairages, des survols ou des perturbations à proximité de zones d'alimentation, de repos, de nidification ou de regroupement d'oiseaux marins et de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	**Indicateur 2** : Nombre de constats confirmés de rejets illicites ou accidentels en mer	*Pour les manifestations nautiques, car elles mobilisent des navires et moyens nautiques susceptibles de générer des rejets accidentels, fuites d'hydrocarbures, incidents d'avitaillement ou pollutions liées à la navigation.*	☐ Oui ☐ Non
		D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (ex: creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, transport maritime …) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les risques de rejet, de transfert ou de remobilisation de contaminants liés aux équipements, matériels, balisages, structures temporaires ou interventions en mer mobilisés pour la manifestation, notamment lors de leur pose, de leur utilisation ou de leur retrait.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantités de plastiques à usage unique les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral	*Car l'événement génère une fréquentation du littoral, du public à terre, des déchets sur les plages, quais, parkings, accès ou zones d'accueil, susceptibles d'être transférés vers le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les déchets produits par la manifestation : déchets de bord, équipements perdus, bouts, emballages, matériels nautiques ou éléments dispersés depuis les navires.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Tourisme	8.1 : Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires	8.1.3 : Prendre en compte dans les politiques d'aménagement la capacité d'accueil des territoires littoraux (intégrant la capacité d'accueil touristique)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'événement génère une forte affluence touristique, une pression sur les accès, stationnements, ports, plages, espaces naturels ou équipements littoraux.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La manifestation implique un suivi, un retour d'expérience, une meilleure connaissance des effets de la fréquentation, des rejets, des nuisances ou des interactions avec les habitats et espèces sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	13.2 : Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer	13.2.1 : Sensibiliser des différents publics (et notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et au développement durable	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La manifestation comporte une dimension pédagogique, une communication environnementale ou une action de sensibilisation.*	☐ Oui ☐ Non
B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE01 : Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le public, les cheminements, les stationnements ou les installations temporaires concernent des prés salés, des végétations pionnières à salicornes ou des secteurs d'arrière-littoral sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE03 : Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'accès au site, l'accueil du public ou les opérations de nettoyage concernent un estran rocheux, des champs de blocs, des bancs de moules intertidaux ou des habitats exposés au piétinement.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE04 : Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles espèce Sabellaria alveolata) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond *Objectif s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA, mais ciblant en particulier: - Côte Oléronnaise*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les navires supports ou venant assister sont susceptibles de mouiller sur des récifs d'hermelles.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE05 : Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied) *Pour les mouillages en SA, objectif s'appliquant en particulier sur l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon*	**Indicateur 1** : Proportion de surface d'herbier de zostères (Zostera marina et Zostera noltei) connue interdite aux mouillages forains	*Les navires supports ou venant assister sont susceptibles de mouiller sur des herbiers.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La manifestation entraîne des ancrages, mouillages temporaires, passages répétés, installations flottantes ou perturbations physiques sur des habitats sédimentaires sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Mammifères marins et tortues	D01-MT : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues	D01-MT-OE03 : Réduire les collisions avec les tortues marines et les mammifères marins	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La manifestation implique une forte concentration de navires, des vitesses élevées ou une organisation de course susceptible d'augmenter le risque de collision.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'événement se déroule dans ou à proximité d'une frayère, nourricerie, voie de migration ou zone fonctionnelle halieutique d'importance, notamment en cas de bruit, turbidité, ancrages, circulation répétée ou installations temporaires.*	☐ Oui ☐ Non
Espèces invasives	D02-ENI : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines	D02-OE03 : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés à la navigation (eaux et sédiments de ballast des navires, fouling)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'événement rassemble des navires venant notamment d'autres bassins de navigation, avec un risque de dissémination lié au fouling des coques, aux équipements immergés ou aux eaux de ballast.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'événement implique des installations temporaires, mouillages, ancrages, balisages, pontons, plateformes, zones d'échouage ou dispositifs susceptibles de perturber les fonds et habitats particuliers.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE03 : Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance	**Indicateur 3** : Nombre de ports (de commerce, de plaisance et de pêche) équipés de dispositifs de réception des effluents des navires (eaux grises, eaux noires, eaux de cale)	*L'événement mobilise de nombreux navires ou se déroule sur une durée suffisante pour poser la question des eaux grises, eaux noires, eaux de cale, résidus d'hydrocarbures…*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE07 : Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre, hors activités de dragage clapage	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'organisation terrestre de l'événement, les parkings, installations temporaires, zones techniques ou ruissellements associés peuvent générer des apports de contaminants vers le littoral ou le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE01 : Réduire le niveau d'incidence de bruit lié aux émissions impulsives produites par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'événement génère des bruits impulsifs significatifs : départs sonores, signaux pyrotechniques, dispositifs acoustiques puissants ou interventions ponctuelles fortement bruyantes.*	☐ Oui ☐ Non
		D11-OE02 : Réduire le niveau d'incidence du bruit continu produit par les activités anthropiques notamment le trafic maritime	**Indicateur 1** : Bruit anthropique à basse fréquence dans l'eau (niveau maximum et étendue spatiale) (Critère D11C2 du BEE)	*La manifestation génère un bruit continu ou récurrent lié à la concentration de navires, aux moteurs, aux rotations de sécurité, aux embarcations d'assistance ou à une présence nautique prolongée.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

15. FEUX D'ARTIFICE EN ZONE MARITIME OU LITTORALE



Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux incidences les plus directement associées à un événement pyrotechnique tiré sur le littoral ou à proximité du milieu marin : information des usagers sur les règles de sécurité et les zones interdites ou réglementées, réduction du risque de pollution, limitation du dérangement physique, sonore et lumineux des oiseaux marins, réduction des rejets de contaminants d'origine terrestre et des macrodéchets, et limitation des émissions sonores dans le milieu marin. Un feu d'artifice constitue en effet une manifestation ponctuelle, mais susceptible de produire des effets concentrés dans le temps et dans l'espace : rassemblement du public, émissions sonores et lumineuses, retombées de résidus pyrotechniques et de déchets. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés en fonction de la localisation du tir, de la période, de la sensibilité écologique du site et des modalités d'organisation : zone de sécurité en mer et circulation des moyens nautiques, installations temporaires sur l'estran ou les fonds, fréquentation d'habitats benthiques sensibles (prés salés, estrans rocheux, récifs d'hermelles, herbiers de zostères), proximité de zones de baignade ou de production conchylicole, macrodéchets générés en mer, microdéchets persistants, besoin de suivi ou de connaissance.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.2 : Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement	7.2.1 : Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car lors de ces événements, une organisation des usages est obligatoirement mise en place impliquant la diffusion d'information sur les règles de sécurité et les zones interdites ou réglementées.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les feux d'artifice peuvent générer des résidus pyrotechniques, des déchets, des retombées de matériaux, des risques d'incendie ou de contamination, ainsi que des pollutions accidentelles liées aux installations ou aux moyens nautiques mobilisés.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car un feu d'artifice peut générer un dérangement intense mais ponctuel par le bruit, la lumière, les vibrations, la fréquentation du public, les circulations et les installations, en particulier à proximité de reposoirs, colonies, zones d'alimentation ou secteurs de nidification.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE07 : Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre, hors activités de dragage clapage	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les résidus pyrotechniques, poussières, métaux, particules ou retombées issues du tir peuvent contribuer à des apports de contaminants vers le littoral, l'estran ou le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantités de plastiques à usage unique les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral **Indicateur 2** : Quantité de macrodéchets hors plastiques à usage unique et hors ceux issus de l'activité de pêche et de conchyliculture retrouvés sur le littoral	*Car les feux d'artifice et les rassemblements associés peuvent générer des déchets d'origine terrestre : emballages, plastiques, éléments pyrotechniques, supports, déchets du public ou résidus collectés sur le littoral après l'événement.*	☐ Oui ☐ Non
Bruit	D11 : Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les feux d'artifice produisent des émissions sonores impulsives, brèves mais intenses, susceptibles de provoquer un dérangement de la faune marine, notamment dans les secteurs fréquentés par des mammifères marins.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Sécurité et sûreté maritimes	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le feu d'artifice implique une zone de sécurité en mer, une restriction temporaire de navigation, des navires supports, des embarcations de surveillance ou une concentration de plaisanciers.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet implique un suivi particulier des retombées, une meilleure connaissance des résidus pyrotechniques, un retour d'expérience sur les effets de l'événement ou une analyse de ses impacts sur le littoral et le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE01 : Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le public, les cheminements, les stationnements ou les installations temporaires concernent des prés salés, des végétations pionnières à salicornes ou des secteurs d'arrière-littoral sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE03 : Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'accès au site, l'accueil du public ou les opérations de nettoyage concernent un estran rocheux, des champs de blocs, des bancs de moules intertidaux ou des habitats exposés au piétinement.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE04 : Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles espèce Sabellaria alveolata) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond *Objectif s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA, mais ciblant en particulier la Côte Oléronnaise*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le feu d'artifice se déroule à proximité de récifs d'hermelles ou si la fréquentation du public, les accès, les installations ou le nettoyage peuvent affecter ces habitats particuliers.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE05 : Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied) *Pour les mouillages en SA, objectif s'appliquant en particulier sur l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Des installations, mouillages, navires supports, zones de sécurité ou accès nautiques se situent à proximité d'herbiers de zostères, notamment dans les secteurs sensibles de la façade Sud-Atlantique.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'événement implique des installations temporaires sur l'estran, des ancrages, supports, barges, accès d'engins, piétinement ou dispositifs susceptibles de perturber physiquement les habitats.*	☐ Oui ☐ Non
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'événement se déroule à proximité immédiate de zones de baignade, de pêche à pied ou de production conchylicole, notamment en cas de forte fréquentation, de défaut d'assainissement temporaire ou de risque de dégradation sanitaire du secteur.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le feu d'artifice est tiré depuis la mer ou implique des moyens nautiques, barges, pontons, plateformes, dispositifs flottants, zones de sécurité ou opérations de récupération susceptibles de générer des déchets directement en mer. Il permet de prendre en compte les résidus pyrotechniques, emballages, supports, éléments de balisage, matériels temporaires, fragments ou déchets issus des installations et des moyens nautiques mobilisés pour l'événement.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE03 : Réduire les apports et la présence de microdéchets sur le littoral	**Indicateur 2** : Quantité de microdéchets hors granulés plastiques industriels sur le littoral rq : Les microdéchets hors granulés plastiques industriels ciblés sont supérieurs à 1 mm	*Les dispositifs pyrotechniques, résidus de combustion, fragments plastiques, papiers, cartons, fils, bouchons ou éléments de petite taille peuvent générer des microdéchets persistants sur la plage, l'estran ou dans le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

16. MEETINGS AÉRIENS EN ZONE MARITIME OU LITTORALE



Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à l'organisation d'un meeting aérien en zone maritime ou littorale : information des usagers, prévention des pollutions, sécurité et organisation de la navigation, limitation du dérangement physique, sonore et lumineux des oiseaux marins, et réduction des macrodéchets d'origine terrestre liés à la fréquentation du littoral. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés en fonction de la localisation et des modalités de l'événement (besoin de surveillance maritime renforcée, sensibilité paysagère ou patrimoniale du site, fréquentation de prés salés ou d'habitats rocheux intertidaux, présence de récifs d'hermelles ou d'herbiers de zostères, installations ou rassemblements susceptibles de perturber les fonds, et risque sanitaire à proximité de zones de baignade ou de production conchylicole).

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.2 : Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement	7.2.1 : Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car lors de ces événements, une organisation des usages est obligatoirement mise en place impliquant la diffusion d'information sur les règles de sécurité et les zones interdites ou réglementées.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.1 : Réduire et contenir les risques de pollution	*Pas d'objectif particulier directement mobilisable*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car l'événement peut générer des risques de pollution liés à la fréquentation, aux installations temporaires, aux déchets, aux moyens nautiques de sécurité ou aux incidents éventuels associés à l'organisation de la manifestation.*	☐ Oui ☐ Non
	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car la tenue de meetings aériens implique la création de zones interdites ou réglementées, la présence de navires de sécurité, la surveillance du plan d'eau, la gestion de spectateurs en mer ou des restrictions temporaires de navigation.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les survols, bruits, mouvements d'aéronefs, effets visuels, forte fréquentation du littoral et dispositifs associés peuvent déranger les oiseaux marins ou de l'estran, notamment à proximité de reposoirs, colonies, zones d'alimentation ou secteurs de nidification.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantités de plastiques à usage unique les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral **Indicateur 2** : Quantité de macrodéchets hors plastiques à usage unique et hors ceux issus de l'activité de pêche et de conchyliculture retrouvés sur le littoral	*Car les meetings aériens peuvent générer une fréquentation importante à terre, avec production de déchets sur les plages et fronts de mer, susceptibles d'être transférés vers le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Sécurité et sûreté maritimes	10.3 : Optimiser les moyens de surveillance	10.3.1 : Maintenir et adapter un dispositif de surveillance maritime selon un maillage resserré, interconnecté, et doté d'outils de surveillance performants intégrant les nouvelles technologies et la transition numérique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'événement nécessite un dispositif renforcé de surveillance, de coordination des secours, de contrôle du plan d'eau ou d'appui aéromaritime.*	☐ Oui ☐ Non
Paysages, sites et patrimoine	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	**Indicateur 1** : Nombre d'aménagements ou de réaménagements visant à canaliser les flux et favoriser les mobilités alternatives dans le cadre des plans plages	*Le public, les accès, les installations temporaires ou les flux associés au meeting concernent une plage, une dune, un site naturel, un secteur patrimonial…*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE01 : Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le public, les cheminements, les stationnements ou les installations temporaires concernent des prés salés, des végétations pionnières à salicornes ou des secteurs d'arrière-littoral sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE03 : Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'accès au site, l'accueil du public ou les opérations de nettoyage concernent un estran rocheux, des champs de blocs, des bancs de moules intertidaux ou des habitats exposés au piétinement.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE04 : Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles espèce Sabellaria alveolata) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond *Objectif s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA, mais ciblant en particulier: - Côte Oléronnaise*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les navires supports ou venant assister sont susceptibles de mouiller sur des récifs d'hermelles.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE05 : Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied) *Pour les mouillages en SA, objectif s'appliquant en particulier sur l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les navires supports ou venant assister sont susceptibles de mouiller sur des herbiers.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'événement implique des installations ou des rassemblements susceptibles de perturber physiquement les habitats.*	☐ Oui ☐ Non
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'événement entraîne une très forte fréquentation à proximité de zones de baignade, de pêche à pied ou de production conchylicole, notamment en cas de pression temporaire sur les sanitaires ou les réseaux.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

17. BALISAGE



Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux fonctions principales d'un projet de balisage : informer les usagers, organiser la circulation nautique pour des usages sûrs et maîtriser les pressions directement associées aux dispositifs (artificialisation de l'estran ou du proche littoral, perturbations physiques des habitats sédimentaires et des fonds liées aux ancrages, corps-morts et équipements, rejets de contaminants lors de l'entretien des équipements immergés). **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés en fonction de la nature du balisage, de sa localisation et des modalités d'intervention (accès portuaire et connaissance bathymétrique, dispositif nouveau ou expérimental nécessitant un suivi, proximité de zones fonctionnelles d'oiseaux ou halieutiques, travaux générant de la turbidité, déchets liés à la pose, à l'entretien ou à la fin de vie des équipements).

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.2 : Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement	7.2.1 : Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car le balisage participe directement à l'information des usagers, à la lisibilité des règles, à la signalisation des zones et à la cohabitation entre navigation, pêche, plaisance, loisirs nautiques et protection des milieux.*	☐ Oui ☐ Non
Sécurité et sûreté maritimes	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.1 : Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer	**Indicateur 1** : Nombre d'avis favorables des commissions nautiques et de la commission des phares	*Pour tout projet de balisage qui vise à organiser la circulation, sécuriser les usages, signaler les dangers ou les zones réglementées et accompagner l'évolution des activités ou projets en mer.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE04 : Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles espèce Sabellaria alveolata) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond *Sur l'ensemble de la façade SA, mais ciblant en particulier la Côte Oléronnaise*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour vérifier que l'implantation, les ancrages, corps-morts, chaînes ou les opérations de pose et d'entretien du balisage n'entraînent pas de perturbation physique des bioconstructions à hermelles, notamment par abrasion ou action mécanique sur le substrat.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE05 : Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied) *S'appliquant en particulier sur l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon*	**Indicateur 2** : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisations de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillage écologique, dans les herbiers de zostères	*Pour éviter l'abrasion ou la dégradation des herbiers de zostères par les ancrages, corps-morts, chaînes ou autres dispositifs de balisage, en particulier dans les secteurs où ces habitats sont présents.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car les dispositifs de balisage, ancrages ou corps-morts sont implantés à proximité des côtes et peuvent être posés sur des habitats sédimentaires sensibles ou susceptibles d'être perturbés par le ragage, l'entretien ou le remplacement des équipements.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur	**Indicateur 2** : Linéaire et surface d'estran nouvellement artificialisé	*Car le balisage implique des dispositifs fixes, pieux, supports, ouvrages, balises ou aménagements susceptibles de contribuer à l'artificialisation de l'estran ou du proche littoral.*	☐ Oui ☐ Non
		D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les effets des dispositifs de balisage sur les fonds : ancrages, corps-morts, chaînes, ragage, bouées, entretien, remplacement ou retrait des équipements.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE04 : Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car le balisage implique des équipements immergés soumis à entretien, nettoyage, revêtement, colonisation biologique ou maintenance.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Sécurité et sûreté maritimes	10.2 : Garantir des conditions de navigation sûres	10.2.2 : Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports	**Indicateur 1** : Ratio entre les zones d'accès aux ports ayant fait l'objet de levés bathymétriques atteignant un CATZOC (A1/A2) et la cible (A1/A2) sur les zones d'accès aux ports principaux de la façade Sud-Atlantique (Grand Port Maritime de Bordeaux et La Rochelle et les 2 ports déconcentrés : Bayonne et Rochefort/Tonnay-Charente)	*Le balisage concerne un chenal, une passe, un accès portuaire, un secteur de hauts-fonds ou une zone où la connaissance bathymétrique conditionne directement la sécurité de la navigation.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le balisage concerne un dispositif nouveau, expérimental, sensible ou situé dans un secteur à enjeux écologiques particuliers nécessitant un suivi ou une meilleure connaissance des impacts.*	☐ Oui ☐ Non
B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'implantation, le déplacement ou le maintien du balisage est susceptible d'entraîner une emprise, une artificialisation ou une modification d'un habitat fonctionnel à enjeu fort utilisé par les oiseaux marins ou les oiseaux de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	**Indicateur 2** : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	*Le balisage est implanté à proximité de reposoirs, zones d'alimentation, secteurs de nidification, îlots, estrans ou zones fonctionnelles d'oiseaux, notamment lors des phases de pose et d'entretien.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le balisage se situe dans ou à proximité de frayères, nourriceries, voies de migration ou zones fonctionnelles halieutiques d'importance.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales ZFHi les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellements d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*Les opérations de pose, de retrait, de remplacement de corps-morts ou d'intervention sur fonds meubles sont susceptibles de générer une remise en suspension notable des sédiments.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet implique la pose, l'entretien, le remplacement ou la fin de vie de bouées, chaînes, corps-morts, flotteurs, câbles, éléments de signalisation ou équipements susceptibles de devenir des déchets en mer.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

18. ACCÈS, VOIES, CHEMINEMENTS ET OCCUPATIONS TEMPORAIRES SUR LE DPM

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à la création, à l'aménagement, au réaménagement, à l'entretien et à l'utilisation des accès, voies et cheminements, ainsi qu'aux occupations temporaires susceptibles d'exercer une emprise sur le domaine public maritime. **Les objectifs « selon le projet »** sont retenus en fonction de la localisation, de la nature de l'accès ou de l'occupation, de son emprise, de sa durée, de sa saisonnalité, de son caractère réversible, du risque de production ou de dispersion de macrodéchets, de la sensibilité écologique du site, ainsi que, le cas échéant, des besoins de connaissance, d'information ou de sensibilisation et des enjeux sanitaires.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Tourisme	8.1 : Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires	8.1.3 : Prendre en compte dans les politiques d'aménagement la capacité d'accueil des territoires littoraux (intégrant la capacité d'accueil touristique)	**Indicateur 1** : Taux de fonction touristique	*Permet d'apprécier si la fréquentation et les usages projetés restent compatibles avec la capacité d'accueil du site.*	☐ Oui ☐ Non
Paysages, sites et patrimoine	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	**Indicateur 1** : Nombre d'aménagements ou de réaménagements visant à canaliser les flux et favoriser les mobilités alternatives dans le cadre des plans plages	*Permet d'apprécier les risques de dégradation physique, paysagère ou patrimoniale liés aux accès, cheminements et occupations temporaires, notamment sur les plages, dunes, estrans, prés salés, zones humides littorales ou sites exposés à l'érosion.*	☐ Oui ☐ Non
A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	**Indicateur 2** : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	*Permet d'apprécier le risque de dérangement des oiseaux de l'estran lié à la présence humaine, aux chiens, aux véhicules, au bruit ou à l'éclairage, notamment à proximité des reposoirs, zones d'alimentation ou secteurs de nidification.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Permet d'apprécier les perturbations physiques des habitats marins et littoraux liées aux passages répétés, aux accès, aux équipements ou aux usages associés, notamment lorsqu'ils affectent des habitats génériques ou particuliers.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Plaisance et loisirs nautiques	7.2 : Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement	7.2.1 : Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet concerne un accès ou un cheminement fréquenté par les plaisanciers, les pêcheurs à pied ou les pratiquants d'activités nautiques et appelle à une information sur les règles, les usages ou la préservation des milieux.*	☐ Oui ☐ Non
Tourisme	8.1 : Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires	8.1.1 : Prioriser les activités touristiques innovantes et durables	**Indicateur 1** : Nombre de démarches "Aménagement Durable des Stations" (ADS) et "Aménagement Durable des Plages" (ADP) pour adapter les activités touristiques	*Le projet est lié à une activité touristique organisée, une offre de loisirs, une activité encadrée ou une pratique à vocation touristique dont la compatibilité avec les enjeux environnementaux du site doit être appréciée.*	☐ Oui ☐ Non
Paysages, sites et patrimoine	11.2 : Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral	11.2.2 : Poursuivre la mise en œuvre de la servitude piétonne le long du littoral et développer les sentiers du littoral, en tenant compte de l'évolution du trait de côte	**Indicateur 1** : Nombre de kms de sentier ouvert ou réhabilité	*Le projet concerne la servitude de passage des piétons, un sentier du littoral ou la continuité d'un cheminement, notamment lorsqu'une adaptation, un déplacement ou une réhabilitation est nécessaire du fait de l'évolution du trait de côte.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Connaissance et recherche	12.1 : Développer la connaissance pluri-disciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les effets des accès, cheminements ou occupations temporaires sont mal connus, ou lorsque le site est sensible, ou lorsque le projet nécessite un suivi des pressions exercées sur les habitats, la faune, les usages ou les milieux littoraux.*	☐ Oui ☐ Non
Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer	13.2 : Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer	13.2.1 : Sensibiliser des différents publics (et notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et au développement durable	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La gestion des accès et de la circulation est assortie d'actions d'information, de pédagogie, de signalétiques, de chartes de bonnes pratiques ou d'actions de sensibilisation auprès des usagers, des scolaires, des associations, des professionnels ou des visiteurs.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitat benthique	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE01 : Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétations pionnières à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet concerne des prés salés, des végétations pionnières, des marais littoraux ou des hauts d'estran et peut générer du piétinement, des ornières, des passages d'engins ou de la circulation motorisée.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE03 : Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le projet concerne un estran rocheux, un champ de blocs, un banc de moules intertidal ou un secteur fréquenté par la pêche à pied et peut générer du piétinement, du retournement de blocs ou une fréquentation répétée.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE04 : Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles espèce Sabellaria alveolata) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond *Objectif s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA, mais ciblant en particulier la Côte Oléronnaise (récif à S. alveolata sur substrat rocheux à l'Ouest de l'île)*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La circulation, les accès ou les usages associés concernent des secteurs à hermelles ou des bioconstructions à Sabellaria alveolata, particulièrement vulnérables au piétinement, à la pêche à pied ou aux passages répétés.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitat benthique	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE05 : Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied) *Pour les mouillages et la pêche à pied de loisir en SA, objectif s'appliquant en particulier sur : - l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis et le- Bassin d'Arcachon*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*La circulation, les accès, les passages à pied, les engins ou les usages associés peuvent concerne des herbiers de zostères ou leurs abords, habitats particulièrement sensibles aux perturbations physiques.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort* ** Les sites fonctionnels à enjeux forts sont définis comme ceux remplissant les critères RAMSAR d'importance internationale ou accueillant plus de 15 % de l'effectif national*	**Indicateur 1** : Surface d'estran artificialisé et linéaire de côte artificialisé dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Les accès, cheminements, occupations temporaires ou aménagements associés sont susceptibles d'entraîner une perte, une dégradation ou une artificialisation d'habitats fonctionnels pour les oiseaux : reposoirs, zones d'alimentation, hauts de plage, vasières, prés salés ou secteurs de nidification.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur *(Objectif environnemental mis en œuvre suivant les modalités définies dans la note technique dédiée élaborée par le ministère en charge de l'environnement)*	**Indicateur 2** : Linéaire et surface d'estran nouvellement artificialisé	*Le projet comporte une artificialisation nouvelle ou l'extension d'une emprise artificialisée sur l'estran ou le proche littoral : voie, cale, plateforme, revêtement, ouvrage ou équipement entraînant une perte physique d'habitat.*	☐ Oui ☐ Non
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**Indicateur 1** : Proportion de sites de baignade dont la qualité des eaux de baignade est de bonne qualité **Indicateur 2** : Proportion de points de suivi REMI de la façade affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)	*Une occupation temporaire accueille du public ou génère un enjeu sanitaire : fréquentation importante, absence de sanitaires adaptés, présence d'animaux domestiques ou proximité de zones de baignade, de pêche à pied ou de production conchylicole.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Déchets marins	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantités de plastiques à usage unique les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral **Indicateur 2** : Quantité de macro-déchets hors plastiques à usage unique et hors ceux issus de l'activité de pêche et de conchyliculture retrouvés sur le littoral	*Les accès, cheminements ou occupations temporaires sont susceptibles de générer ou de disperser des macrodéchets d'origine terrestre vers le littoral ou la mer, notamment en cas de forte fréquentation, d'événements ou de présence d'installations temporaires.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

19. RECHARGEMENT DE PLAGES



Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés à la nature même de ce type d'opération : gestion du trait de côte, adaptation au changement climatique, mobilisation de sédiments, maintien des équilibres hydro-sédimentaires, effets sur les habitats littoraux et marins et incidences potentielles sur les zones fonctionnelles halieutiques. **Les objectifs « selon le projet »** sont retenus en fonction du contexte : articulation avec les documents de planification et de prévention des risques, information du public, besoin de connaissance et de suivi des effets du rechargement, présence de sites sensibles, zones fonctionnelles pour les oiseaux, intervention en estuaire ou lagune, risque de transfert ou de remobilisation de contaminants lié aux engins, équipements ou opérations de chantier, enjeu sanitaire liés aux travaux.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Risques	9.1 : Prendre en compte les risques naturels dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients	9.1.1 : Développer et mettre en œuvre les stratégies locales de gestion de la bande côtière et d'adaptation au changement climatique	**Indicateur 1** : Nombre de stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC) engagées	*Car un rechargement de plage doit s'inscrire dans une stratégie globale de gestion du trait de côte et d'adaptation aux risques littoraux, plutôt que constituer une réponse ponctuelle et isolée.*	☐ Oui ☐ Non
		9.1.3 : Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature dans les milieux à l'interface terre-mer (milieux aquatiques, zones humides, milieux dunaires…) afin de diminuer les risques associés et de favoriser l'adaptation	**Indicateur 1** : Nombre d'actions d'accompagnement des processus naturels dans le cadre des démarches locales d'aménagement et de gestion des risques	*Car le rechargement peut être mobilisé comme une solution souple d'accompagnement des dynamiques naturelles, notamment lorsqu'il s'inscrit dans une logique de maintien ou de restauration du fonctionnement plage-dune.*	☐ Oui ☐ Non
		9.1.5 : Développer les plans de gestion de sédiments à l'échelle de la cellule hydro-sédimentaire en cohérence avec les stratégies locales de gestion de la bande côtière	**Indicateur 1** : Nombre de plans de gestion des sédiments approuvés	*Car le rechargement repose sur des apports sédimentaires et doit être apprécié à l'échelle pertinente de la cellule hydro-sédimentaire, afin d'éviter les effets de déplacement de l'érosion ou de déséquilibre du transit littoral.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.2 : Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et des changements globaux ainsi que leurs impacts sur le territoire	**Indicateur 1** : Pourcentage de linéaire côtier couvert par un système d'observation et de suivi du trait de côte **Indicateur 2** : Nombre d'études produites par les observatoires et organismes en charge du suivi de l'évolution du trait de côte	*Car les rechargements de plage s'inscrivent directement dans un contexte de recul du trait de côte, de montée du niveau marin, d'évolution des tempêtes et de transformation progressive des équilibres littoraux.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats	D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car le rechargement implique des apports, dépôts, remaniements ou déplacements de sédiments susceptibles de perturber les habitats benthiques, notamment les habitats sédimentaires sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Poissons céphalopodes	D01-PC : Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car le rechargement peut affecter des frayères, nourriceries, voies de migration ou zones fonctionnelles halieutiques par recouvrement, modification du substrat, turbidité ou changement des conditions hydrosédimentaires.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour apprécier les effets physiques du rechargement sur les fonds, les habitats particuliers, les zones intertidales et les milieux associés au système plage-estran.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres **impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouvelles autorisations et renouvellement d'autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression	*Car l'extraction peut générer des panaches turbides et affecter les habitats ou les espèces sensibles.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE02 : Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques **impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	**Indicateur 1** : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale)	*Car l'opération peut modifier le profil de plage, les volumes sédimentaires, les zones d'érosion ou d'accrétion, la courantologie locale et la dynamique sédimentaire du secteur.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Risques	9.1 : Prendre en compte les risques naturels dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients	9.1.2 : Favoriser une bonne articulation des stratégies locales de gestion de la bande côtière avec les documents de planification (Scot-PLU-i) et les autres documents de prévention et de gestion des risques (PPRL, PAPI)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le rechargement s'inscrit dans un SCOT, PLU(i), PPRL, PAPI ou une stratégie locale de gestion de la bande côtière. Il permet de vérifier la cohérence de l'opération avec les documents territoriaux.*	☐ Oui ☐ Non
		9.1.4 : Développer la culture du risque (mieux informer les populations sur les risques inhérents à leur territoire)	**Indicateur 1** : Nombre d'événements organisés dans le cadre des stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC)	*Le projet s'accompagne d'une information du public sur l'érosion, la submersion, les limites du rechargement ou la nécessité d'adapter les usages littoraux.*	☐ Oui ☐ Non
Paysages, sites et patrimoine	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	**Indicateur 1** : Nombre d'aménagements ou de réaménagements visant à canaliser les flux et favoriser les mobilités alternatives dans le cadre des plans plages	*Le rechargement concerne une plage à forte valeur paysagère, patrimoniale, naturelle ou touristique. Il permet de prendre en compte les effets des travaux, des accès, de la fréquentation et de la modification du profil de plage sur les sites sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*L'opération se fonde sur une connaissance suffisante des effets du rechargement : évolution morphologique, impacts sur les milieux, effets cumulés, suivi post-travaux et interactions avec les usages.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité - Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le rechargement concerne des estrans, hauts de plage, vasières, reposoirs, zones d'alimentation ou secteurs de nidification utilisés par les oiseaux marins ou de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les travaux, engins, circulations, accès de chantier ou interventions en période sensible peuvent déranger les oiseaux dans leurs zones fonctionnelles.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE03 : Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le rechargement concerne une embouchure, une lagune, un estuaire ou un secteur où les apports de matériaux peuvent modifier les échanges hydrauliques, sédimentaires ou écologiques entre la mer et les milieux littoraux.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (ex creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, transport maritime ...) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	**Indicateur 1** : Taux de projets autorisés disposant d'anodes sacrificielles et mettant en place des mesures permettant de suivre la non contamination chimique significative des eaux et des sédiments	*Les matériaux, engins, équipements ou opérations de chantier présentent un risque de remobilisation ou de transfert de contaminants.*	☐ Oui ☐ Non
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**Indicateur 1** : Proportion de sites de baignade dont la qualité des eaux de baignade est de bonne qualité **Indicateur 2** : Proportion de points de suivi REMI de la façade affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)	*Le rechargement concerne une zone de baignade, de pêche à pied ou de production coquillière et si les travaux peuvent temporairement affecter la qualité sanitaire du secteur.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

20. CRÉATION, EXTENSION OU MODIFICATION D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES AVEC REJET EN ZONE LITTORALE

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux directement liés aux transferts terre-mer et à la qualité des eaux littorales : maintien des usages, amélioration de la connaissance des impacts des activités à terre sur le milieu marin, apports de contaminants issus des eaux pluviales et d'autres sources terrestres, transfert de macrodéchets d'origine terrestre et de microdéchets vers le littoral. Ils concernent notamment les stations de traitement des eaux usées, les émissaires et exutoires en mer, les postes de refoulement, les déversoirs et surverses, les réseaux d'eaux pluviales, les bassins de rétention ou de traitement, les ouvrages portuaires de collecte des eaux et les modifications augmentant ou déplaçant un rejet existant. **Les objectifs « selon le projet »** sont mobilisés au cas par cas en fonction de la localisation, de la nature des rejets et des caractéristiques de l'opération : présence de zones aquacoles ou conchylicoles, forte fréquentation touristique, apports de nutriments vers des zones eutrophisées ou sensibles, emprise ou rejet à proximité d'habitats marins, turbidité générée par les rejets, interventions ou curages, et risque de transfert de polluants microbiologiques vers les zones de baignade ou de production de coquillages.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Risques	9.2 : Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages	9.2.1 : Garantir une qualité des eaux optimale pour le développement des activités économiques primaires (pêche professionnelle, aquaculture) et récréatives (baignade, loisirs nautiques)	**Indicateur 1** : Évolution du nombre de sites de baignade classés en excellent (en s'appuyant sur les profils de la qualité des eaux de baignade) **Indicateur 2** : Évolution du nombre de zones classées en A sur les 3 dernières années (en s'appuyant sur les profils de vulnérabilité conchylicole) **Indicateur 3** : Nombre de jours de fermeture des plages	*Car les contaminants et rejets véhiculés par les réseaux d'assainissement ou pluviaux peuvent dégrader la qualité des eaux littorales et affecter directement les usages : baignade, loisirs nautiques, pêche professionnelle, aquaculture et production conchylicole.*	☐ Oui ☐ Non
Recherche et connaissances	12.1 : Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins	12.1.1 : Améliorer les connaissances sur les impacts des activités humaines à terre sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Car cette fiche repose précisément sur la compréhension des transferts terre-mer. Il permet de renforcer la connaissance des flux issus des réseaux, des bassins versants, des exutoires, des ruissellements urbains et de leurs effets sur le littoral et le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE01 : Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports	**Indicateur 1** : Pourcentage de communes ou leurs établissements publics de coopération disposant d'un zonage pluvial conformément au L 2224-10 du Code général des collectivités territoriales	*Car les réseaux pluviaux peuvent transporter vers le littoral des contaminants issus des voiries, espaces urbanisés, zones portuaires, parkings, zones d'activités ou surfaces imperméabilisées. Il permet de cibler la gestion des eaux pluviales et des ruissellements.*	☐ Oui ☐ Non
		D08-OE07 : Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre (hors activités de dragage et clapage)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Pour prendre en compte les contaminants transférés depuis le bassin versant vers le milieu marin, hors dragage et clapage. Il couvre les rejets d'origine terrestre liés aux activités urbaines, économiques ou industrielles susceptibles d'atteindre le littoral.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantités de plastiques à usage unique les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral **Indicateur 2** : Quantité de macro-déchets hors plastiques à usage unique et hors ceux issus de l'activité de pêche et de conchyliculture retrouvés sur le littoral	*Car les réseaux d'assainissement et pluviaux peuvent contribuer au transfert de plastiques, déchets urbains, emballages, lingettes, résidus flottants ou autres macro-déchets d'origine terrestre vers les plages, les estuaires et le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non
		D10-OE03 : Réduire les apports et la présence de micro-déchets sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantité de granulés plastiques industriels sur le littoral **Indicateur 2** : Quantité de micro-déchets hors granulés plastiques industriels sur le littoral	*Car les réseaux d'assainissement et pluviaux sont susceptibles de transporter des micro-déchets qui se retrouvent sur le littoral.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Aquaculture	2.1 : Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole	2.1.1 : Améliorer la qualité des eaux dans les zones d'implantation de l'activité aquacole	**Indicateur 1** : Évolution du nombre de zones classées en A sur les 3 dernières années **Indicateur 3** : Nombre de fermetures de zones **Indicateur 4** : Évolution du nombre d'alertes REMI (à partir de 2013)	*Les rejets issus des réseaux peuvent affecter une zone conchylicole ou aquacole. Il permet de relier la gestion des réseaux à la qualité des eaux nécessaires à la pérennité de l'activité aquacole.*	☐ Oui ☐ Non
		2.1.2 : Limiter les risques sanitaires et zoo-sanitaires dans les zones d'implantation de l'activité aquacole	**Indicateur 3** : Durée des fermetures sanitaires par département **Indicateur 4** : Taux de mortalité moyen des huîtres creuses par bassin de production	*Les apports issus des réseaux peuvent entraîner des fermetures sanitaires, des alertes REMI, des contaminations microbiologiques ou des risques affectant les productions aquacoles et conchylicoles.*	☐ Oui ☐ Non
Tourisme	8.1 : Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires	8.1.3 : Prendre en compte dans les politiques d'aménagement la capacité d'accueil des territoires littoraux (intégrant la capacité d'accueil touristique)	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les secteurs touristiques soumis à de fortes fréquentations saisonnières, lorsque la pression sur les réseaux peut dépasser la capacité d'accueil du territoire littoral.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Eutrophisation	D05 : Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin	D05-OE01 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées	**Indicateur 3** : Proportion de systèmes d'assainissement de plus de 2000 équivalents habitants rejetant directement en mer conformes à la réglementation	*Le projet d'assainissement ou le rejet concerne un bassin versant débouchant sur une zone marine eutrophisée et qu'il peut contribuer aux apports de nitrates ou de phosphates vers le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non
		D05-OE02 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles à ces apports	**Indicateur 3** : Proportion de systèmes d'assainissement de plus de 2000 équivalents habitants rejetant directement en mer conformes à la réglementation	*Les rejets rejoignent un petit fleuve côtier ou une zone marine confinée ou sensible aux apports de nutriments, afin d'apprécier la contribution du projet aux flux de nitrates et de phosphates.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Eutrophisation	D05 : Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin	D05-OE03 : Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation	**Indicateur 1** : Proportion des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation pour lesquels il n'y a pas d'augmentation des concentrations en nitrates **Indicateur 2** : Proportion des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation pour lesquels il n'y a pas d'augmentation des concentrations en phosphates	*Le rejet concerne un bassin versant débouchant sur une zone peu ou pas impactée par l'eutrophisation, afin de vérifier que le projet n'entraîne pas d'augmentation des apports de nitrates ou de phosphates.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds marins	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Les projets de création, d'extension ou de modification des ouvrages susceptibles d'empiéter sur ou de rejeter à proximité des habitats marins*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE01 : Éviter les impacts résiduels de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, d' aménagements et rejets terrestres ** impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale*	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le cas où les rejets, interventions, curages ou opérations de traitement génèrent une turbidité susceptible d'affecter les habitats sensibles ou les zones fonctionnelles halieutiques.*	☐ Oui ☐ Non
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**Indicateur 1** : Proportion de sites de baignade dont la qualité des eaux de baignade est de bonne qualité **Indicateur 2** : Proportion de points de suivi REMI de la façade affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)	*Les rejets d'assainissement, les surverses, les déversements ou les eaux pluviales sont susceptibles de transférer des polluants microbiologiques vers des zones de baignade ou de production de coquillages.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

21. SCOT ET PLU(i)

Logique de sélection des objectifs

Les objectifs retenus comme applicables à l'ensemble des projets correspondent aux enjeux que les documents d'urbanisme littoraux doivent intégrer de manière structurante : capacité d'accueil des territoires, adaptation au changement climatique, gestion du trait de côte, qualité des eaux, artificialisation du littoral, gestion de la ressource en eau, ruissellement, assainissement, déchets et préservation des sites sensibles. Ils permettent également de prendre en compte les apports en nutriments, les pollutions microbiologiques et les microdéchets issus des ruissellements urbains, de la fréquentation littorale, des espaces publics, des zones d'activités et des exutoires. **Les objectifs « selon le projet »** sont retenus lorsque le territoire ou le document présente des enjeux plus spécifiques : présence d'activités de pêche ou d'aquaculture, ports, mouillages, plaisance, extraction de granulats, développement touristique et hébergement, secteurs soumis à l'érosion ou concernés par la gestion sédimentaire, valorisation de sites patrimoniaux ou paysagers, sentiers littoraux, estuaires, lagunes, zones humides, habitats benthiques sensibles, zones fonctionnelles pour les oiseaux ou activités maritimes générant des déchets spécifiques.

A. Objectifs applicables à l'ensemble des projets

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Tourisme	8.1 : Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires	8.1.3 : Prendre en compte dans les politiques d'aménagement la capacité d'accueil des territoires littoraux (intégrant la capacité d'accueil touristique)	**Indicateur 1** : Taux de fonction touristique	*Car les SCOT et PLU(i) organisent l'urbanisation, les mobilités, les hébergements, les équipements et la fréquentation touristique. Il permet d'apprécier la capacité du territoire à accueillir les usages prévus sans dégrader les milieux littoraux ni les équilibres locaux.*	☐ Oui ☐ Non
Risques	9.1 : Prendre en compte les risques naturels dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients	9.1.1 : Développer et mettre en œuvre les stratégies locales de gestion de la bande côtière et d'adaptation au changement climatique	**Indicateur 1** : Nombre de stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC) engagées	*Pour les documents d'urbanisme littoraux qui doivent intégrer l'érosion, la submersion, le recul du trait de côte et l'adaptation des secteurs exposés.*	☐ Oui ☐ Non
		9.1.2 : Favoriser une bonne articulation des stratégies locales de gestion de la bande côtière avec les documents de planification (Scot-PLU-i) et les autres documents de prévention et de gestion des risques (PPRL, PAPI)	**Indicateur 1** : Nombre de SCOT appliquant les dispositions de la loi Climat et résilience **Indicateur 2** : Nombre de PLU-i intégrant la cartographie de l'érosion à +30 et +100 ans **Indicateur 3** : Nombre de communes littorales inscrites dans le décret-liste (pour l'érosion du littoral) **Indicateur 4** : Taux de couverture des communes par cartographies locales du retrait du trait de côte	*Car cet objectif vise explicitement l'intégration des enjeux de gestion du trait de côte dans les documents de planification territoriale.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Risques	9.1 : Prendre en compte les risques naturels dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients	9.1.3 : Mettre en oeuvre des solutions fondées sur la nature dans les milieux à l'interface terre-mer (milieux aquatiques, zones humides, milieux dunaires…) afin de diminuer les risques associés et de favoriser l'adaptation	**Indicateur 1** : Nombre d'actions d'accompagnement des processus naturels dans le cadre des démarches locales d'aménagement et de gestion des risques	*Pour encourager, dans les choix d'aménagement, des réponses adaptées aux risques littoraux fondées sur les milieux dunaires, zones humides, marais, prés salés ou espaces naturels de transition.*	☐ Oui ☐ Non
	9.2 : Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages	9.2.1 : Garantir une qualité des eaux optimale pour le développement des activités économiques primaires (pêche professionnelle, aquaculture) et récréatives (baignade, loisirs nautiques)	**Indicateur 1** : Évolution du nombre de sites de baignade classés en excellent (en s'appuyant sur les profils de la qualité des eaux de baignade) **Indicateur 2** : Évolution du nombre de zones classées en A sur les 3 dernières années (en s'appuyant sur les profils de vulnérabilité conchylicole) **Indicateur 3** : Nombre de jours de fermeture des plages	*Car les choix d'urbanisation, d'assainissement, de gestion pluviale et de fréquentation conditionnent directement la qualité des eaux de baignade, des zones conchylicoles, de pêche à pied et de loisirs nautiques.*	☐ Oui ☐ Non
Sites et paysages	11.1 : Protéger le patrimoine et les sites attractifs	11.1.1 : Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles	**Indicateur 1** : Nombre d'aménagements ou de réaménagements visant à canaliser les flux et favoriser les mobilités alternatives dans le cadre des plans plages	*Pour encadrer l'urbanisation, les accès, les flux touristiques, les stationnements et les aménagements dans les secteurs naturels, paysagers, patrimoniaux ou fortement exposés à l'érosion.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Eutrophisation	D05 : Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin	D05-OE01 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées	**Indicateur 1** : Proportion des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées dont les concentrations en nitrates sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère Nutriments (au regard principalement du critère Chlorophylle-a et marées vertes pour les secteurs concernés) **Indicateur 2** : Proportion des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées dont les concentrations en phosphates sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère Nutriments (au regard principalement du critère Chlorophylle-a et marées vertes pour les secteurs concernés) **Indicateur 3** : Proportion de systèmes d'assainissement de plus de 2000 équivalents habitants rejetant directement en mer conformes à la réglementation	*Pour les documents d'urbanisme car les choix d'assainissement, d'urbanisation et de gestion agricole ou pluviale peuvent influencer les apports en nitrates et phosphates vers le milieu marin.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Eutrophisation	D05 : Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin	D05-OE02 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles à ces apports	**Indicateur 1** : Proportion des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles dont les concentrations en nitrates sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère Nutriments (au regard principalement du critère Chlorophylle-a et marées vertes pour les secteurs concernés) **Indicateur 2** : Proportion des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles dont les concentrations en phosphates sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère Nutriments (au regard principalement du critère Chlorophylle-a et marées vertes pour les secteurs concernés) **Indicateur 3** : Proportion de systèmes d'assainissement de plus de 2000 équivalents habitants rejetant directement en mer conformes à la réglementation	*Pour les territoires littoraux comportant des petits bassins versants, zones confinées, lagunes, pertuis, estuaires ou habitats sensibles aux apports nutritifs.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01 : Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation, de la limite haute du rivage de la mer jusqu'à 20 mètres de profondeur	**Indicateur 2** : Linéaire et surface d'estran nouvellement artificialisé	*Car un SCOT ou PLU(i) orientent directement l'urbanisation, les ouvrages, les aménagements littoraux, les accès, les ports et les projets susceptibles d'artificialiser l'estran ou le proche littoral.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE04 : Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant	**Indicateur 1** : Volume d'eau douce prélevé en secteur côtier	*Pour les documents d'urbanisme littoraux, en lien avec la disponibilité de la ressource en eau, les prélèvements, la pression touristique, l'urbanisation et les effets du changement climatique.*	☐ Oui ☐ Non
Contaminants	D08 : Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE01 : Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports	**Indicateur 1** : Pourcentage de communes ou leurs établissements publics de coopération disposant d'un zonage pluvial conformément au L 2224-10 du Code général des collectivités territoriales	*Car les SCOT et PLU(i) peuvent organiser la gestion des eaux pluviales, limiter l'imperméabilisation, prévoir des zonages pluviaux et réduire les transferts de contaminants vers le littoral.*	☐ Oui ☐ Non

A. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser**	**Mobilisé ?**
Questions sanitaires	D09 : Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01 : Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**Indicateur 1** : Proportion de sites de baignade dont la qualité des eaux de baignade est de bonne qualité **Indicateur 2** : Proportion de points de suivi REMI de la façade affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)	*Pour les documents d'urbanisme littoraux en lien avec l'assainissement, les réseaux, les rejets, la qualité des eaux de baignade, la conchyliculture et la pêche à pied.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets marins	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantités de plastiques à usage unique les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral **Indicateur 2** : Quantité de macro-déchets hors plastiques à usage unique et hors ceux issus de l'activité de pêche et de conchyliculture retrouvés sur le littoral **Indicateur 3** : Pourcentage de décharges littorales engagées dans le plan national de résorption des décharges littorales qui ont été réhabilitées	*Car les documents d'urbanisme peuvent agir sur les sources terrestres de déchets : fréquentation, espaces publics, exutoires, décharges littorales, accès aux plages, gestion des flux et équipements.*	☐ Oui ☐ Non
		D10-OE03 : Réduire les apports et la présence de micro-déchets sur le littoral	**Indicateur 1** : Quantité de granulés plastiques industriels sur le littoral **Indicateur 2** : Quantité de micro-déchets hors granulés plastiques industriels sur le littoral	*Car les choix d'urbanisation, de gestion des eaux pluviales, d'aménagement des espaces publics littoraux, de localisation des zones d'activités, d'organisation de la fréquentation des plages et de maîtrise des exutoires peuvent contribuer à limiter les apports diffus de microdéchets vers le littoral.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs applicables selon le type de projets

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Pêche professionnelle	1.3 : Bâtir une stratégie de pêche professionnelle dans un contexte de cohabitation des usages	1.3.1 : Conforter la présence de la pêche professionnelle dans les zones de forte dépendance économique	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le SCOT ou le PLU(i) concerne des ports de pêche, zones d'activités halieutiques, accès professionnels, criées, infrastructures de débarquement ou secteurs où la pêche reste structurante pour l'économie locale.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Aquaculture	2.1 : Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole	2.1.1 : Améliorer la qualité des eaux dans les zones d'implantation de l'activité aquacole	**Indicateur 1** : Évolution du nombre de zones classées en A sur les 3 dernières années **Indicateur 2** : Nombre de profils de vulnérabilité conchylicoles finalisés **Indicateur 3** : Nombre de fermetures de zones **Indicateur 4** : Évolution du nombre d'alertes REMI	*Le document d'urbanisme concerne des zones conchylicoles ou aquacoles, ou s'il peut influer sur leur qualité d'eau par l'assainissement, les eaux pluviales, l'urbanisation ou les rejets.*	☐ Oui ☐ Non
		2.1.2 : Limiter les risques sanitaires et zoo-sanitaires dans les zones d'implantation de l'activité aquacole	**Indicateur 3** : Durée des fermetures sanitaires par département **Indicateur 4** : Taux de mortalité moyen des huîtres creuses par bassin de production	*Les choix d'aménagement peuvent avoir des effets sur les fermetures sanitaires, les alertes microbiologiques ou la vulnérabilité des zones de production.*	☐ Oui ☐ Non
	2.3 : Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique	2.3.2 : Déterminer les zones de vocation aquacole en évitant les habitats particuliers à enjeux forts ou majeurs	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le document planifie ou préserve des secteurs à vocation aquacole. Il permet de croiser développement de l'activité et évitement des habitats sensibles.*	☐ Oui ☐ Non
		2.3.4 : Maintenir les entreprises ostréicoles de taille artisanale	**Indicateur 1** : Nombre d'équivalents temps plein moyen par bassin de production	*Le document d'urbanisme peut influencer le maintien du tissu ostréicole local, l'accès au foncier, les cabanes, les zones professionnelles ou l'équilibre entre usages économiques et touristiques.*	☐ Oui ☐ Non
Sédiments marins et estuariens	6.1 : Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne	6.1.2 : Planifier, aux échelles territoriales adaptées, les extractions en granulats marins en fonction des besoins, des enjeux écologiques forts et majeurs et de la conciliation avec les activités maritimes existantes	**Indicateur 1** : Nombre de documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i)) intégrant les granulats marins dans les ressources	*Le SCOT ou le PLU(i) aborde les besoins en matériaux, les infrastructures littorales, les ports de débarquement, les ressources marines ou les effets territoriaux des extractions.*	☐ Oui ☐ Non
Plaisance et loisirs nautiques	7.1 : Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins	7.1.1 : Optimiser l'occupation de l'espace par les navires dans un souci de développement durable	*Pas d'indicateur directement mobilisable*	*Le document traite des ports de plaisance, mouillages, ZMEL, cales, accès nautiques ou organisation spatiale des usages de plaisance.*	☐ Oui ☐ Non
		7.1.2 : Promouvoir des « ports de plaisance exemplaires » et des zones de mouillage écologiques	**Indicateur 1** : Part des ports certifiés Ports Propres à chaque cycle	*Le document encadre des ports de plaisance, mouillages, zones nautiques ou équipements littoraux, notamment pour intégrer les enjeux de qualité de l'eau, de déchets, d'herbiers ou de mouillages de moindre impact.*	☐ Oui ☐ Non
Tourisme	8.1 : Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires	8.1.1 : Prioriser les activités touristiques innovantes et durables	**Indicateur 1** : Nombre de démarches Aménagement Durable des Stations (ADS) et Aménagement Durable des Plages (ADP) pour adapter les activités touristiques	*Le document d'urbanisme oriente le développement touristique du littoral, notamment vers des activités moins consommatrices d'espace, plus sobres et compatibles avec les milieux.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs socio-économiques					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Tourisme	8.1 : Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires	8.1.2 : Favoriser une approche équilibrée de l'offre d'hébergement permettant de répondre à tous les besoins, notamment l'hébergement des saisonniers	**Indicateur 1** : Nombre de territoires littoraux engagés dans une politique et des démarches en faveur du logement des saisonniers	*Le document traite du logement touristique, du logement des saisonniers ou de l'équilibre entre résidences principales, secondaires et hébergements temporaires.*	☐ Oui ☐ Non
Risques	9.1 : Prendre en compte les risques naturels dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients	9.1.5 : Développer les plans de gestion de sédiments à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire en cohérence avec les stratégies locales de gestion de la bande côtière	**Indicateur 1** : Nombre de plans de gestion des sédiments approuvés	*Le document concerne des secteurs soumis à érosion, rechargement de plage, gestion sédimentaire, travaux littoraux ou recomposition de la bande côtière.*	☐ Oui ☐ Non
Paysages, sites et patrimoine	11.2 : Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral	11.2.1 : Poursuivre la valorisation des sites caractéristiques du littoral et notamment le patrimoine culturel et paysager moins connu	**Indicateur 1** : Nombre de sites ouverts au public	*Le document prévoit la valorisation de sites patrimoniaux, culturels, paysagers ou naturels du littoral.*	☐ Oui ☐ Non
		11.2.2 : Poursuivre la mise en œuvre de la servitude piéton le long du littoral et développer les sentiers du littoral, en tenant compte de l'évolution du trait de côte	**Indicateur 1** : Nombre de kilomètres de sentier ouvert ou réhabilité	*Les documents qui organisent les cheminements, accès au rivage, mobilités douces, sentiers littoraux ou recompositions d'itinéraires exposés à l'érosion.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Habitats benthiques	D01-HB : Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE01 : Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)	**Indicateur 1** : Proportion de surface de prés salés situés dans des zones de protection forte	*Le document concerne des marais, prés salés, zones humides littorales, accès, pâturage, cheminements ou aménagements susceptibles d'affecter ces habitats.*	☐ Oui ☐ Non
		D01-HB-OE02 : Restaurer des espaces de prés salés situés dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer	**Indicateur 1** : Nombre et surface de nouveaux sites restaurés	*Le document traite de recomposition littorale, de recul stratégique, de zones d'expansion, de dépoldérisation ou de maintien des capacités de migration des habitats intertidaux.*	☐ Oui ☐ Non
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE03 : Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeu fort	**Indicateur 1** : Surface d'estran artificialisé et linéaire de côte artificialisé dans les sites fonctionnels à enjeu fort	*Le document d'urbanisme concerne des vasières, prés salés, reposoirs, zones d'alimentation, estrans ou hauts de plage utilisés par les oiseaux marins et de l'estran.*	☐ Oui ☐ Non

B. Objectifs environnementaux					
Thème / filière	**Objectif stratégique général**	**Objectif stratégique particulier**	**Indicateur correspondant**	**À mobiliser lorsque**	**Mobilisé ?**
Biodiversité – Oiseaux marins	D01-OM : Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	**Indicateur 1** : Proportion de colonies à enjeu fort ou majeur selon le travail de classification de l'OFB de priorisation des enjeux pour lesquels les dérangements physiques, sonores et lumineux constituent un risque pour le maintien à terme **Indicateur 2** : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	*Le document encadre des accès, cheminements, activités de loisirs, stationnements, événements, éclairages ou fréquentations susceptibles de déranger les oiseaux dans leurs zones fonctionnelles.*	☐ Oui ☐ Non
Intégrité des fonds	D06 : Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	**Indicateur 1** : Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes **(**incluant les ouvrages sous-marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage suite à l'application de la séquence ERC	*Le document prévoit ou encadre des ouvrages portuaires, mouillages, équipements littoraux, aménagements maritimes ou usages susceptibles d'entraîner des pertes ou perturbations d'habitats.*	☐ Oui ☐ Non
Conditions hydrographiques	D07 : Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines	D07-OE03 : Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	**Indicateur 3** : Nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés	*Le territoire comprend des estuaires, lagunes, embouchures, marais connectés ou secteurs où les choix d'aménagement peuvent modifier les continuités hydrauliques, écologiques ou sédimentaires.*	☐ Oui ☐ Non
Déchets	D10 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	**Indicateur 1** : Quantités de macrodéchets les plus représentés issus des activités de pêche et de conchyliculture sur le littoral et sur les fonds marins **Indicateur 2** : Quantité d'engins de pêche usagés collectés dans les ports de pêche	*Le document traite de ports, mouillages, plaisance, pêche, conchyliculture, équipements maritimes ou activités littorales générant des déchets spécifiques d'origine maritime.*	☐ Oui ☐ Non

***Note** : Le détail des objectifs et indicateurs est à retrouver en annexe 4 de la stratégie de façade maritime (volet stratégique du DSF, adopté en novembre 2025).*

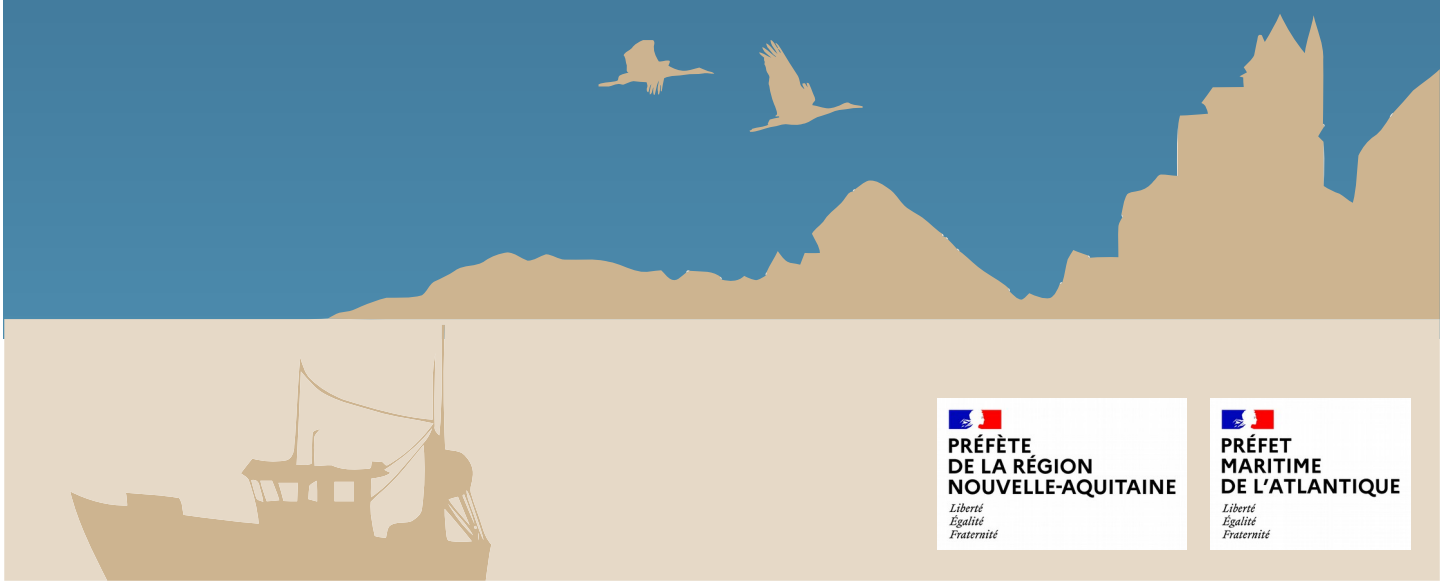
Le service instructeur est invité à renseigner la colonne « Mobilisé ? » et à retourner la fiche à la DIRM selon une périodicité définie préalablement : ce retour d'expérience permettra d'établir un bilan des objectifs effectivement mobilisés dans la perspective de la prochaine mise à jour du document stratégique de façade.

© DIRM SA Octobre 2026
Rédaction et conception : Mission Mer et Littoral

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

1-3, rue Fondaudège, CS 21227, 33074 Bordeaux Cédex
Tél. : 33 (0) 5 56 00 83 00
dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr

www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité